



# Mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le Climat en Afrique de l'Ouest

## Etat des lieux des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) et des besoins en renforcement de capacités



PROGRAMME INTRA-ACP DE L'AMCC+ Une initiative du Groupe des États ACP financée par le Fonds européen de développement de l'Union européenne





**Ce rapport a été produit par Expertise France dans le cadre de la mission d'appui au démarrage du volet régional Afrique de l'Ouest du projet AMCC+ intra ACP, financée par l'Union Européenne.**

**Les rédacteurs du rapport, mandatés par Expertise France, sont :**

**Vanessa Laubin**, Consultante internationale, Projections

**Camille André**, Chargé de mission Climat & Développement, GERES



Crédit photo : Elodie Afonso



# VOLET REGIONAL AFRIQUE DE L'OUEST GCCA+ INTRA ACP

MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PARIS  
SUR LE CLIMAT EN AFRIQUE DE L'OUEST

ETAT DES LIEUX DES CONTRIBUTIONS DETERMINEES  
AU NIVEAU NATIONAL (CDN) ET DES BESOINS EN  
RENFORCEMENT DE CAPACITES



PROGRAMME INTRA ACP DE L'AMCC+ Une initiative du Groupe des États ACP financée par le Fonds européen de développement de l'Union européenne

## Préface

### L'Afrique de l'Ouest face aux changements climatiques : la nécessité d'une réponse régionale concertée

Le continent africain se situe au cœur des enjeux des changements climatiques de cette première moitié du 21<sup>ème</sup> siècle. L'Afrique de l'Ouest en est le témoignage à travers les impacts négatifs qu'elle subit et la difficulté des Etats à y répondre, altérant ainsi leurs capacités d'adaptation, d'atténuation, et de préservation de la biodiversité.

En effet, cinq des dix pays les plus vulnérables du monde se trouvent en Afrique de l'Ouest pendant que notre Région se caractérise encore largement par des modèles économiques intensifs en ressources participant à la dégradation de notre environnement, avec entre autres, une agriculture extensive à faible productivité, une dégradation avancée des forêts et des sols, des industries extractives en expansion. Les enjeux de croissance économique ouest-africains vont donc de pair avec la nécessité d'avoir des « trajectoires bas carbone ».

L'Afrique de l'Ouest connaîtra par ailleurs d'ici à 2065 une augmentation de température de +2,5 °C dans les zones sahéliennes. Les précipitations quant à elles, plus erratiques, auront une tendance globale à la hausse dans les zones côtières de la Région avec des cas de baisse drastique à l'Ouest de la bande sahélienne. Ces deux phénomènes superposés entraîneront un accroissement de la fréquence et de l'intensité des aléas climatiques extrêmes déjà connus dans notre Région : vents violents, inondations, irrégularité pluviométrique, érosion côtière et des sols dans les bassins fluviaux, poches de sécheresse extrêmement longues, etc., avec des conséquences humaines et économiques dramatiques sur les ressources naturelles notamment les sols et les forêts, les cours d'eau, les infrastructures, la santé, la sécurité alimentaire, etc.

Face à l'urgence et à la gravité de la situation décrite ci-dessus, « AGIR ENSEMBLE » dans le cadre de la solidarité régionale, permettra sans doute à notre région de réduire sa vulnérabilité face aux conséquences du dérèglement climatique, au risque que si rien n'est fait, les politiques et initiatives en cours ne produisent point les effets et impacts attendus.

En conséquence, Il faut actionner les leviers régionaux pour faciliter la mise en œuvre de l'Accord de Paris, sachant que les Contributions Déterminées au niveau National (CDN) constituent les outils principaux et transversaux de pilotage de l'action climatique dans les pays ouest-africains.

Pour ce faire, conformément au mandat des institutions régionales et particulièrement celui de la CEDEAO, et avec la contribution de tous les acteurs et partenaires techniques et financiers, des actions potentielles ont été identifiées pour accompagner les Etats membres, parmi lesquelles : (i) la mutualisation des efforts en vue de créer des économies d'échelle, (ii) le renforcement du leadership régional notamment pendant les négociations, (iii) la capitalisation régionale sur les politiques publiques et pratiques innovantes, et (iii) l'appui aux initiatives et orientations des politiques nationales.

Le présent rapport sert de support pour relancer la réflexion stratégique sur le rôle de la CEDEAO et des autres institutions ouest-africaines dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris, qui devrait s'accélérer et s'approfondir au cours des prochaines années pour faire face aux enjeux pressants auxquels nos pays et notre planète sont confrontés. Il offre un panorama régional des impacts du changement climatique dans notre région, mais présente également les actions et engagements ouest-africains sur le climat, ainsi que les besoins en renforcement de capacités de nos Etats membres, et des autres acteurs, pour les atteindre.



**Sékou SANGARE**

**Commissaire Agriculture, Environnement  
et Ressources en Eau, CEDEAO**



# Table des matières

<b>TABLE DES FIGURES</b> .....	<b>6</b>
<b>LISTE DES ACRONYMES</b> .....	<b>7</b>
<b>RESUME EXECUTIF</b> .....	<b>9</b>
<b>I. CONTEXTE</b> .....	<b>11</b>
1.1. <b>L'Accord de Paris et les contributions déterminées au niveau national comme réponse aux défis climatiques globaux</b> .....	<b>11</b>
1.1.1. Face à l'urgence climatique actuelle, une réponse internationale universelle : l'Accord de Paris.....	11
1.1.2. Un Accord universel fondé sur des contributions déterminées au niveau national : quelques rappels sur le processus .....	11
1.2. <b>Le programme AMCC+ Intra ACP</b> .....	<b>12</b>
1.3. <b>L'Afrique de l'Ouest face aux changements climatiques</b> .....	<b>13</b>
1.3.1. L'Afrique de l'Ouest, une sous-région particulièrement vulnérable aux effets des changements climatiques .....	13
1.3.2. Un potentiel d'atténuation non négligeable et incontournable, mais peu valorisé .....	17
1.4. <b>Des institutions régionales essentielles pour la coordination de la lutte contre les changements climatiques en Afrique de l'Ouest</b> .....	<b>18</b>
1.4.1. Mandats respectifs des institutions régionales .....	18
1.4.2. Quel(s) rôle(s) potentiel(s) pour relever les nombreux défis climatiques à venir ? .....	19
<b>II. ANALYSE DES CONTRIBUTIONS DETERMINEES AU NIVEAU NATIONAL</b> .....	<b>23</b>
2.1. <b>Méthodologie</b> .....	<b>23</b>
2.2. <b>Une région ouest-africaine marquée par une importante hétérogénéité en matière d'engagements climat</b> .....	<b>23</b>
2.2.1. Processus d'élaboration des CDN et comparabilité .....	23
2.2.2. Pilotage politique et gouvernance .....	25
2.2.3. Un potentiel d'atténuation non négligeable mais encore théorique .....	28
2.3. <b>Etat des lieux de la mise en œuvre des CDN – Principaux points saillants de l'état d'avancement de la mise en œuvre des contributions</b> .....	<b>32</b>
<b>III. LE RENFORCEMENT DES CAPACITES, CLE ESSENTIELLE DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</b> .....	<b>39</b>
3.1. <b>Quelques rappels sur le renforcement des capacités</b> .....	<b>39</b>
3.1.1. Les différentes dimensions du renforcement de capacités .....	39
3.1.2. Cadre normatif du renforcement de capacités (CCNUCC) .....	39
3.2. <b>État des lieux des besoins en termes de renforcement de capacités climat des parties prenantes des 17 États impliqués</b> .....	<b>41</b>
3.2.1. Principales tendances des besoins en renforcement de capacités des 17 Etats d'Afrique de l'Ouest concernés .....	41
3.2.2. Analyse détaillée des besoins exprimés par les 17 pays impliqués .....	42
<b>CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES</b> .....	<b>48</b>
Une réflexion stratégique et une dynamique à enclencher sur le rôle des institutions régionales dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris.....	48



## Table des figures

<b>Figure 1 :</b>	Carte des vulnérabilités, ND Gain Index .....	13
<b>Figure 2 :</b>	Liste des pays les plus vulnérables du monde, ND Gain Index .....	14
<b>Figure 3 :</b>	Zones bioclimatiques d'Afrique de l'Ouest (Source : USGS) .....	14
<b>Figure 4 :</b>	Changements projetés de température moyenne (comparaison période 2046-2065 avec la période de référence 1998-2014) .....	15
<b>Figure 5 :</b>	Changements projetés de précipitations moyennes (comparaison période 2046-2065 avec la période de référence 1998-2014) .....	16
<b>Figure 6 :</b>	Changements projetés des débits sur les principales rivières d'Afrique de l'Ouest pour la période 2046-2065 par rapport à la période 1998-2014 (Source: Stanzel, 2018) .....	16
<b>Figure 7 :</b>	Cadre des 17 CDN de la région .....	24
<b>Figure 8 :</b>	Engagements d'atténuation des 17 Pays de l'Afrique de l'Ouest .....	30
<b>Figure 9 :</b>	Engagements d'atténuation des 17 Pays de l'Afrique de l'Ouest - Notes explicatives .....	31
<b>Figure 10 :</b>	Typologie des besoins en renforcement de capacités des 17 pays .....	42
<b>Tableau 1 :</b>	Dispositifs de pilotage des CDN dans les 17 pays ouest-africains .....	26
<b>Tableau 2 :</b>	Rôle et responsabilités des parties prenantes à la mise en œuvre des CDN en Côte d'Ivoire .....	33
<b>Tableau 3 :</b>	Déclinaison des CDN dans les politiques sectorielles des 17 pays .....	35
<b>Tableau 4 :</b>	Besoins en renforcement de capacités exprimés par les 17 Etats .....	43

## Liste des acronymes

AFD	Agence française de développement
AFOLU	Agriculture, Foresterie et autre utilisation des sols
AGIR	Alliance globale pour la résilience
AIC	Agriculture intelligente face au climat
AMCC+	Alliance mondiale contre le changement climatique
AP	Accord de Paris
ARAA	Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation
BAD	Banque africaine de développement
BDIC	Banque de développement et d'investissement de la CEDEAO
BOAD	Banque ouest-africaine de développement
BUR	Biannual updated report
CBIT	Capacity building initiative transparency
CC	Changement climatique
CCNUCC	Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique
CCT	Conseil des collectivités territoriales
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CEDEAO	Commission économique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CEREEC	Centre pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique de la CEDEAO
CILSS	Comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel
COP	Conference of Parties
CPDN	Contribution prévue déterminée au niveau national
CRA	Centre regional AGRHYMET
CRC	Centre de ressources sur le climat
CSA	Climate-Smart Agriculture
CTCN	Climate technology centre and network



DRR	Disaster Risk Reduction
EE	Efficacité énergétique
ER	Energies renouvelables
GCF	Green Climate Fund
GEF	Global environment Fund
GES	Gaz à effet de serre
ICAT	Initiative for climate action transparency
MDP	Mécanisme de développement propre
MRV	Suivi, évaluation et reporting
NAMA	Nationally appropriate mitigation action
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
ODD	Objectifs de développement durable
OMM	Organisation mondiale de la météorologie
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPDU	Unité de préparation et de développement des projets d'infrastructure de la
RC	Renforcement de capacités
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UNITAR	United Nations Institute for Training and Research
URCE	Unité de coordination des ressources en eau
UTCATF	Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie
WASCAL	West African Science Service Centre on Climate Change and Adapted Land Use

## Résumé exécutif

Entre l'ère préindustrielle (1850-1890) et aujourd'hui, la température moyenne mondiale a augmenté de plus de 1°C. Les impacts attendus sur les territoires sont multiples – accroissement du stress hydrique, désertification, raréfaction des ressources naturelles, érosion des sols, sécheresses, etc. – et constituent des obstacles à l'atteinte des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD). L'Accord de Paris (AP) pose les bases indispensables à une gouvernance mondiale assurant la cohérence entre les engagements internationaux et les politiques publiques mises en œuvre aux échelles nationale et locale, à travers un outil commun aux 180 pays parties : la contribution déterminée au niveau national (CDN). Celle-ci doit refléter les engagements d'atténuation et d'adaptation, à leur plus haut niveau d'ambition compte tenu des circonstances de chaque pays. L'accord dit « dynamique » et basé sur un cadre de transparence dont les modalités sont encore en discussion, les règles qui seront définies en matière de révision des CDN et de mesure, rapportage et vérification de l'atteinte des engagements, s'appliqueront de façon universelle, avec toutefois une flexibilité pour les pays en développement.

Le continent africain se situe au cœur des enjeux des changements climatiques de cette première moitié du 21<sup>e</sup> siècle, à la fois sur le volet de l'atténuation, compte tenu de sa croissance économique et démographique forte, que sur le plan de l'adaptation, compte tenu des impacts que l'on peut d'ores et déjà observer, mais aussi des importants défis de développement et de lutte contre la pauvreté affectant de nombreux pays d'Afrique, notamment de l'Ouest. Pour autant, les pays du continent africain, et en particulier les Pays les Moins Avancés (PMA) (11 des 17 pays ciblés dans le cadre de ce diagnostic), restent insuffisamment financés, outillés et accompagnés pour faire face au défi et pour créer l'environnement favorable à la mise en œuvre des CDN. Or, les 17 pays de la zone CEDEAO + CILSS (Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Tchad, Togo, Sénégal, Sierra Leone) ont tous pris des engagements au titre de leur 1<sup>ère</sup> CDN entre 2015 et 2018, pour un total de potentiel de réduction d'émissions de l'ordre de 900 MtCO<sub>2</sub> à horizon 2030. Mais ce potentiel reste très théorique, car conditionné pour l'essentiel à l'afflux de finance climat internationale, encore très limitée, malgré des progrès récents. En outre, plusieurs barrières liées aux modalités de pilotage et au suivi-évaluation des engagements, à la

déclinaison en politiques publiques et réglementations sectorielles, à l'accès aux techniques et technologies adéquates, etc. freinent cette mise en œuvre. Mais la situation n'est pas homogène dans les 17 pays, et l'existence de « champions climat ouest-africains » avérés peut tout autant constituer une force qu'une potentielle menace pour l'intégration régionale.

Par ailleurs, cinq des dix pays les plus vulnérables au monde font partie des pays concernés par le programme AMCC+ Afrique de l'Ouest et les vulnérabilités futures face au climat des communautés ouest-africaines seront contrastées, comme le sont les climats d'aujourd'hui dans cette vaste région. Si cette complémentarité agro-écologique est aujourd'hui un atout, l'exacerbation des contrastes climatiques et la dégradation générale des conditions de pluviométrie plaident pour un renforcement des cadres de coopération régionaux.

Les secteurs prioritaires des CDN de la région portent sur des domaines sur lesquels les institutions régionales sont déjà actives (agriculture, terres, énergie, eaux). Ainsi, compte tenu de leur mandat d'intégration régionale, la CEDEAO et les institutions régionales partenaires (CILSS, UEMOA) peuvent naturellement contribuer à la mise en œuvre de l'AP à travers cinq types d'actions :

- (i) La mutualisation des efforts en vue de créer des économies d'échelle, par exemple sur les sujets relatifs à l'acquisition, au traitement et à l'analyse de données climat, mais aussi en vue de traiter des problématiques « de niche » qui ne peuvent être prises en charge de façon individuelle par chaque Etat (recherche, formation) ;
- (ii) La mutualisation des efforts en vue de consolider un leadership politique régional, notamment dans le cadre des négociations climat, mais aussi la mobilisation de financements ;
- (iii) La constitution de plateformes d'échanges régionales d'informations et d'expériences, en vue de favoriser la solidarité régionale ;
- (iv) L'utilisation du dispositif réglementaire communautaire harmonisé et/ou commun pour suggérer (directives) ou imposer (règlements) des évolutions vers des trajectoires de développement bas carbone et résilientes ;



- (v) Des interventions spécifiques au niveau national en vue de décliner des orientations régionales dans les politiques publiques et réglementations nationales, sur demande des Etats Membres.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'Alliance Mondiale pour le Changement Climatique Plus (AMCC+ ou GCCA+), qui est la deuxième phase d'une initiative du même nom lancée par la Commission européenne (CE) en 2007 en vue de renforcer le dialogue et la coopération dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques entre l'Union européenne (UE) et les pays en développement les plus vulnérables. L'initiative GCCA+ se décline en : i) un volet « Global » composé de programmes déclinés par pays sous la supervision des Délégations locales de l'UE ; ii) un volet « Intra ACP » sous coordination du Secrétariat ACP à Bruxelles, lui-même divisé en volets sous-régionaux, dont un centré sur l'Afrique de l'Ouest. Les résultats attendus du programme AMCC+ – Afrique de l'Ouest sont les suivants :

- RA1. La CEDEAO et ses organismes spécialisés développent des capacités opérationnelles et institutionnelles répondant aux besoins des pays membres (+ Tchad et Mauritanie) dans les domaines de concentration de l'AMCC+, dans les négociations internationales sur le climat et dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris.
- RA2. Les stratégies et priorités régionales (CEDEAO) et nationales (pays membres +2) en matière de changements climatiques servant les domaines de concentration de l'AMCC+ pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris dans les pays membres sont renforcés et leur mise en œuvre est soutenue.
- RA3. Des projets-pilotes d'adaptation, incluant les solutions basées sur une approche écosystémiques, déjà testés et mis en œuvre dans les pays de la CEDEAO et servent de références pour la réplique future sont démultipliés (extension ou réplique).

- RA4. Les organisations régionales et les pays membres de la CEDEAO intensifient le dialogue stratégique, renforcent leurs capacités de négociation, partagent des informations et des compétences, les résultats et les connaissances sur l'action climatique.
- RA5. Les capacités des instituts techniques, universités et centres régionaux à fournir des services de formation, recherche et accompagnement de l'innovation dans les secteurs liés à l'adaptation et à l'atténuation du changement climatique sont renforcés (formation des équipes, équipement).
- RA6. Dans la perspective de futurs soutiens par la finance et les investissements climatiques, des démarches innovantes associant le public et le privé en faveur de la résilience climatique et économique sont préparés et testés.

Pour préciser la nature des activités à mener, une étude diagnostique a été sollicitée afin de dresser un panorama régional de la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Ce rapport comporte, d'une part, un volet national, dont l'objectif est d'analyser les engagements contenus dans les CDN et les avancées dans leur mise en œuvre depuis 2015, mais aussi les besoins et les enjeux prioritaires et structurels auxquels les 17 pays de la zone font face pour accomplir cette tâche. Un second volet s'attache à présenter la pléthorique « offre de services » des institutions régionales, et internationales, en matière d'accompagnement à la mise en œuvre des CDN, afin de souligner les synergies possibles et éventuelles lacunes et faiblesses de l'existant.

# I. Contexte

## 1.1. L'Accord de Paris et les contributions déterminées au niveau national comme réponse aux défis climatiques globaux

### 1.1.1. Face à l'urgence climatique actuelle, une réponse internationale universelle : l'Accord de Paris

Entre l'ère préindustrielle (1850–1890) et aujourd'hui, la température moyenne mondiale a augmenté de plus de 1°C selon l'OMM – Organisation Mondiale de la Météorologie. La tendance au réchauffement global constitue donc bien une réalité incontestable. Hausse du niveau des mers et des océans, accroissement de la fréquence et de l'intensité des phénomènes climatiques extrêmes, perturbation des régimes de précipitations sont autant de manifestations d'ores et déjà observables des changements climatiques.

Les impacts attendus sur les moyens d'existence des communautés sont multiples – accroissement du stress hydrique, désertification, raréfaction des ressources naturelles, érosion des sols, sécheresses, etc. – et constituent des obstacles à l'atteinte des 17 ODD. La lutte contre les changements climatiques est donc à la fois une question de justice et une condition sine qua non de la lutte contre la pauvreté et les inégalités à l'échelle mondiale.

L'Accord de Paris<sup>1</sup>, ratifié par la quasi-totalité des pays Parties (180 en septembre 2018) à la CCNUCC – Convention-Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques, pose les bases indispensables à une gouvernance mondiale assurant la cohérence entre les engagements internationaux et les politiques publiques mises en œuvre aux échelles nationale et locale.

Néanmoins, cet Accord reste fragile à plus d'un titre. Les négociations sur sa mise en œuvre effective sont longues et complexes. L'annonce du retrait des États-Unis en juin 2017, le recul récent de l'Australie quant à ses objectifs en termes de réduction d'émissions de GES – Gaz à Effet de Serre, les déclarations climato-sceptiques de Vladimir Poutine sont autant de menaces qui accentuent le caractère fragile de l'Accord. Il convient, enfin, de rappeler que l'évaluation initiale, réalisée par le Secrétariat de la CCNUCC, de l'effet agrégé des CDN est bien en-deçà des recommandations scientifiques visant à maintenir la hausse des températures à un niveau inférieur à 2°C et, donc, d'autant plus pour le maintenir sous la barre des 1,5°C.

### 1.1.2. Un Accord universel fondé sur des contributions déterminées au niveau national : quelques rappels sur le processus

Lors de la 19<sup>e</sup> session de la COP – Conférence des Parties – qui s'est tenue à Varsovie, les pays Parties étaient convenus « d'engager ou amplifier les préparatifs de leurs contributions prévues déterminées au niveau national » en vue de la COP21. Ceci s'est traduit par la rédaction de CPDN – Contributions Prévues Déterminées au niveau National – pour l'ensemble des pays Parties à la CCNUCC et soumises au Secrétariat en amont de la COP21.

Les objectifs de ces contributions étaient multiples : (i) Évaluer la contribution des États à l'objectif global de limitation de la hausse des températures à +2°C ; (ii) Démontrer le niveau d'engagement politique des gouvernements des Parties ; (iii) Concrétiser l'intégration des enjeux climat dans les politiques nationales des États ; (iv) Engager le plus grand nombre de parties prenantes dans la lutte contre les changements climatiques et (v) Renforcer et améliorer la coordination des processus institutionnels au sein des gouvernements nationaux et des institutions régionales. Elles sont, en outre, issues d'un processus intégré et constructif impliquant de nombreuses parties prenantes. Pour plusieurs Pays en développement, des facilités ont été mises en œuvre pour accompagner les gouvernements nationaux à élaborer ce document de planification globale. Devant à la base se construire sur les engagements en termes d'atténuation, les représentants des Pays en développement ont insisté pour qu'elles puissent aussi intégrer une dimension adaptation, ce qui a été le cas pour la quasi-totalité d'entre elles.

Néanmoins, réalisées avant l'élaboration et l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris, ces CPDN ne se basaient pas sur le cadre réglementaire établi par celui-ci. Les CDN – Contribution Déterminées au niveau National – ont donc pour principale différence d'être post-accord et donc d'en être partie intégrante ; il faut noter que plusieurs pays, notamment en Afrique de l'Ouest, ont effectué des modifications significatives entre la CPDN et la CDN. Selon les dispositions prises par les signataires de l'Accord, les Parties devront, une fois le cadre réglementaire de l'Accord finalisé, revoir

<sup>1</sup> L'Accord de Paris : [http://unfccc.int/files/meetings/paris\\_nov\\_2015/application/pdf/paris\\_agreement\\_french\\_.pdf](http://unfccc.int/files/meetings/paris_nov_2015/application/pdf/paris_agreement_french_.pdf)



leurs contributions respectives à la hausse tous les cinq ans<sup>2</sup>, chaque CDN successive devant représenter une progression par rapport au cycle précédent (article 4.3 de l'AP)

Il faut toutefois rappeler que ce point de la révision des CDN est lié à la question du champ d'application des CDN (article 3 de l'AP) et à la relation avec la Communication Adaptation (article 7 et APA4), mais également aux caractéristiques et informations pour la clarté, crédibilité et transparence mises en œuvre pour la partie atténuation des CDN (article 4, APA3), et au cadre de transparence (article 13 de l'AP). Un consensus a pu être trouvé lors de la Conférence de Katowice (COP24, CMA-1, décembre 2018) pour l'adoption partielle du « Livre des Règles » dans le cadre du Programme de Travail de l'Accord de Paris, qui constitue un manuel de procédures, modalités et lignes directrices qui est suffisamment clair pour rendre l'Accord de Paris opérationnel aux niveaux national et international. Seule une disposition de l'Accord de Paris n'a pu être opérationnalisée, il s'agit de l'article 6 sur les approches coopératives fondées ou non sur le marché. Pour autant, au-delà de l'article 6, les négociations des modalités de mise en œuvre de l'Accord de Paris doivent être appréhendées comme un processus continu, qui tiendra compte de l'expérience acquise, et auquel tous les pays doivent pouvoir participer pleinement. Par exemple, s'il a bien été décidé que le calendrier commun des CDN serait applicable à partir de 2031, il n'y a pas eu de consensus sur la durée (5 et/ou 10 ans) des CDN, et il est prévu de reprendre les discussions sur ce point à Bonn en mai 2019, lors de la prochaine réunion des organes subsidiaires de la CCNUCC et de l'Accord de Paris.

## 1.2. Le programme AMCC+ Intra ACP

La Commission de la CEDEAO met en œuvre aux côtés de ses partenaires techniques et opérationnels (CILSS et Expertise France), le projet régional AMCC+ Afrique de l'Ouest. Ce projet, financé par l'Union Européenne, s'inscrit dans le cadre du programme global intra-ACP de l'AMCC+ – l'Alliance Mondiale contre le Changement Climatique, une initiative du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes, et du Pacifique (ACP).

Deuxième phase d'une initiative lancée en 2007 par la Commission Européenne, l'une des trois priorités de AMCC+ réside dans le renforcement des capacités des pays ciblés. De fait, les deux piliers qui

façonnet l'alliance concernent le dialogue politique et technique et le soutien à la mise en œuvre de politiques nationales d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques.

Dotée d'un budget de 12,1 millions d'euros, l'opérationnalisation du projet débutera à l'automne 2018 jusqu'à fin 2022. Le projet AMCC+ Afrique de l'Ouest participera à l'effort régional de la mise en œuvre de l'Accord de Paris, à travers notamment le renforcement des capacités des institutions régionales d'Afrique de l'Ouest. Des appuis pilotes seront également établis avec certains États et acteurs.

Les résultats attendus de ce programme sont les suivants :

- RA1. La CEDEAO et ses organismes spécialisés développent des capacités opérationnelles et institutionnelles répondant aux besoins des pays membres (+ Tchad et Mauritanie) dans les domaines de concentration de l'AMCC+, dans les négociations internationales sur le climat et dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris.
- RA2. Les stratégies et priorités régionales (CEDEAO) et nationales (pays membres +2) en matière de changements climatiques servant les domaines de concentration de l'AMCC+ pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris dans les pays membres sont renforcés et leur mise en œuvre est soutenue.
- RA3. Des projets-pilotes d'adaptation, incluant les solutions basées sur une approche écosystémiques, déjà testés et mis en œuvre dans les pays de la CEDEAO et servent de références pour la réplique future sont démultipliés (extension ou réplique).
- RA4. Les organisations régionales et les pays membres de la CEDEAO intensifient le dialogue stratégique, renforcent leurs capacités de négociation, partagent des informations et des compétences, les résultats et les connaissances sur l'action climatique.
- RA5. Les capacités des instituts techniques, universités et centres régionaux à fournir des services de formation, recherche et accompagnement de l'innovation dans les secteurs liés à l'adaptation et à l'atténuation du changement climatique sont renforcés (formation des équipes, équipement).

<sup>2</sup> Les Parties peuvent toutefois actualiser et réviser leur CDN à tout moment, en dehors de ces dispositions obligatoires, conformément au principe de progression.

- RA6. Dans la perspective de futurs soutiens par la finance et les investissements climatiques, des démarches innovantes associant le public et le privé en faveur de la résilience climatique et économique sont préparés et testés.

Le présent rapport vise à dresser un panorama régional de l'opérationnalisation de l'Accord de Paris en vue de préciser les activités du programme AMCC+. Il comporte d'une part un volet national, dont l'objectif est d'analyser les engagements contenus dans les CDN et les avancées dans leur mise en œuvre depuis 2015, mais aussi les besoins et les enjeux prioritaires et structurels auxquels les 17 pays de la zone font face pour accomplir cette tâche. Un second volet s'attache à présenter « l'offre de services » des institutions régionales, et internationales, en matière d'accompagnement à la mise en œuvre des CDN, afin de souligner les éventuelles lacunes et faiblesses de cette offre.

### 1.3. L'Afrique de l'Ouest face aux changements climatiques

Le présent diagnostic se concentre sur 17 pays d'Afrique de l'Ouest que sont : le Bénin, le Burkina Faso, le Cap vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée Bissau, le Libéria, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria, le Sénégal, la Sierra Leone, le Tchad et le Togo.

#### 1.3.1. L'Afrique de l'Ouest, une sous-région particulièrement vulnérable aux effets des changements climatiques

La réalité des changements climatiques est incontestable à l'échelle mondiale et d'autant plus en Afrique de l'Ouest<sup>3</sup>, particulièrement vulnérable à leurs effets et impacts. L'indice ND Gain – Notre Dame Global Adaptation Initiative – permet d'en visualiser l'importance<sup>4</sup>.

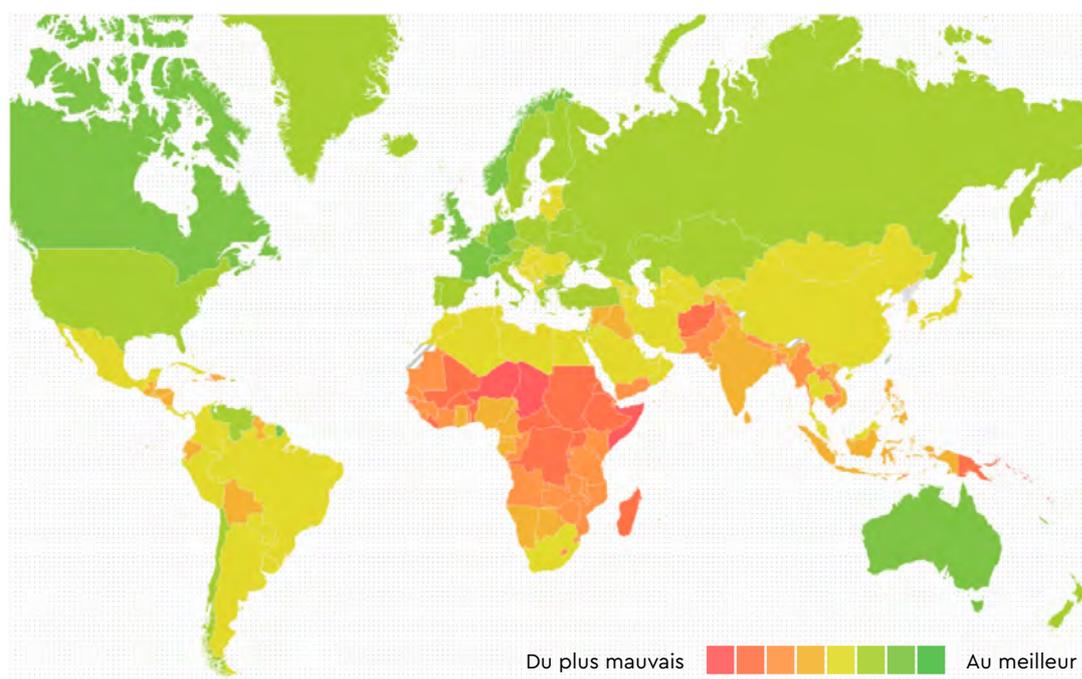


Figure 1 : Carte des vulnérabilités, ND Gain Index

<sup>3</sup> Source : IRD – Les sociétés rurales face aux changements climatiques et environnementaux en Afrique de l'Ouest, 2015

<sup>4</sup> Au sens de cet indice, la vulnérabilité est : « la prédisposition d'un pays à être négativement impacté par les effets des changements climatiques ». Elle repose sur six secteurs clés regroupant 45 indicateurs au total : (i) Nourriture, (ii) Eau, (iii) Santé, (iv) Services écosystémiques, (v) Habitat et (vi) Infrastructure. La vulnérabilité est fonction de trois composantes que sont : (i) Exposition : « Mesure dans laquelle les habitants d'un pays et ses six secteurs sont sous contrainte du climat. » ; (ii) Sensibilité : « Degré auquel les habitants d'un pays et ses six secteurs sont affectés par les perturbations liées au climat. » ; (iii) Capacité d'adaptation : « Capacité des habitants d'un pays et de ses six secteurs à s'ajuster pour réduire les dommages potentiels et répondre aux conséquences négatives des événements climatiques. »

Les changements climatiques viennent donc exacerber des vulnérabilités déjà existantes qui ne leur sont pas nécessairement directement liées.

Cette carte souligne particulièrement la situation de vulnérabilité face au climat dans laquelle se trouve la quasi-totalité de l'Afrique sub-saharienne. De fait, comme le montre la figure 2, ci-dessous, cinq des dix pays les plus vulnérables font partie des pays concernés par le programme AMCC+ Afrique de l'Ouest.

Rank	Country	Income group	Trend	Score
172	Eritrea	Low	=	0.598
173	Mali	Low	↓	0.614
174	Liberia	Low	=	0.616
175	Sudan	Lower middle	=	0.618
176	Guinea-Bissau	Low	=	0.625
177	Solomon Islands	Low	=	0.634
178	Micronesia	Low	↓	0.640
179	Chad	Low	=	0.650
180	Somalia	NA	↓	0.678
181	Niger	Low	↑	0.680

Figure 2 : Liste des pays les plus vulnérables du monde, ND Gain Index

L'ensemble des Etats d'Afrique de l'Ouest ont inclus un volet adaptation dans leur CDN, soulignant ainsi l'urgence à renforcer leur résilience dans plusieurs domaines prioritaires en fonction de leur contexte géographique (agriculture, élevage, réduction des risques de catastrophes naturelles, littoral, etc.).

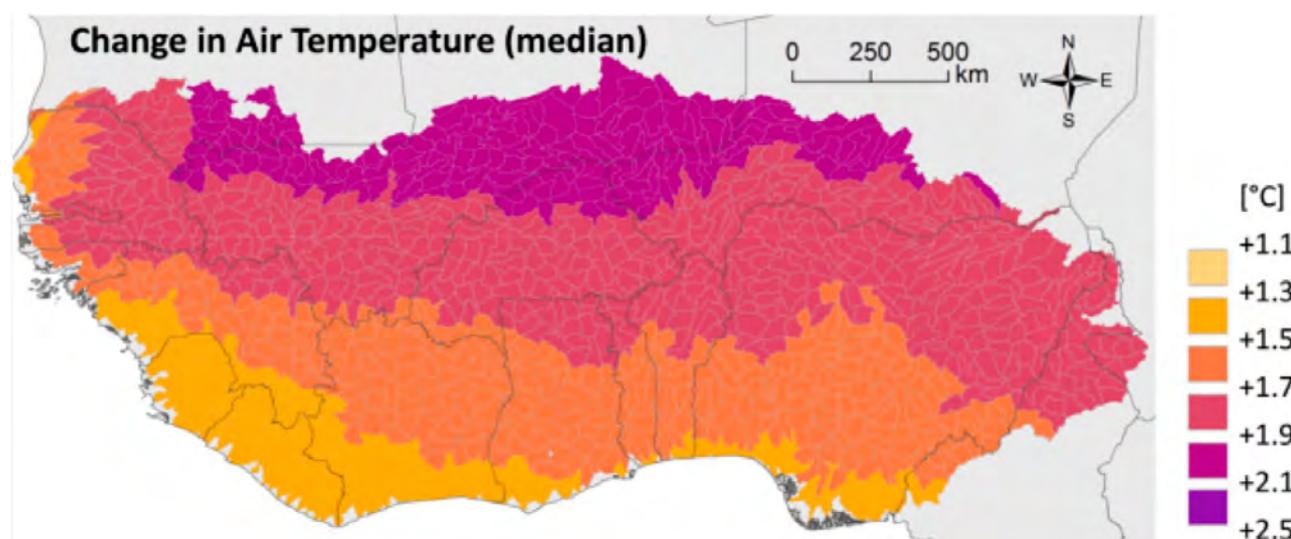


Figure 3 : Zones bioclimatiques d'Afrique de l'Ouest (Source: USGS)

Toutefois, les climats d'Afrique de l'Ouest sont très contrastés (Figure 3) : désertique au Nord (pluviométrie annuelle < 200 mm), sahélien au centre (pluviométrie annuelle comprise entre 200 mm et 600 mm), soudanien en allant vers le Sud (pluviométrie annuelle comprise entre 600 mm et 1200 mm) et guinéen dans les Etats côtiers du Sud de la région (pluviométrie annuelle > 1200mm).

Les vulnérabilités futures face au climat des communautés ouest-africaines le seront également ; malgré les incertitudes liées aux modèles climatiques utilisés (y compris dans le cadre récent de l'initiative CORDEX<sup>5</sup>) et à la variabilité climatique naturelle forte des climats de la région, les hausses de températures moyennes s'annoncent importantes avec un gradient Nord-Sud très prononcé (Figure 4), affectant directement les sols et les écosystèmes du fait d'une évapotranspiration plus importante. La situation est moins claire (et caractérisée par des incertitudes très fortes des modèles climatiques) en ce qui concerne les précipitations moyennes avec des réductions de précipitations marquées uniquement au Nord-Ouest (Sénégal et Mauritanie) et des accroissements parfois importants (jusqu'à 10%) au Sud-Ouest (Guinée, Libéria, Côte d'Ivoire), mais de manière générale une certaine stabilité des précipitations d'ici au milieu du 21<sup>e</sup> siècle. Par ailleurs, l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes (inondations, tempêtes de sable, sécheresse) serait amenée à croître, alors que ces 30 dernières années plus de 75% de la population ouest-africaine a été affectée au moins une fois tous les deux ans par ce type d'aléas.

Si cette complémentarité agro-écologique est aujourd'hui un atout<sup>6</sup>, malgré des déficits structurels de productivité agricole, l'exacerbation des contrastes climatiques et la dégradation générale des conditions de pluviométrie plaident pour un renforcement des cadres de coopération régionaux.

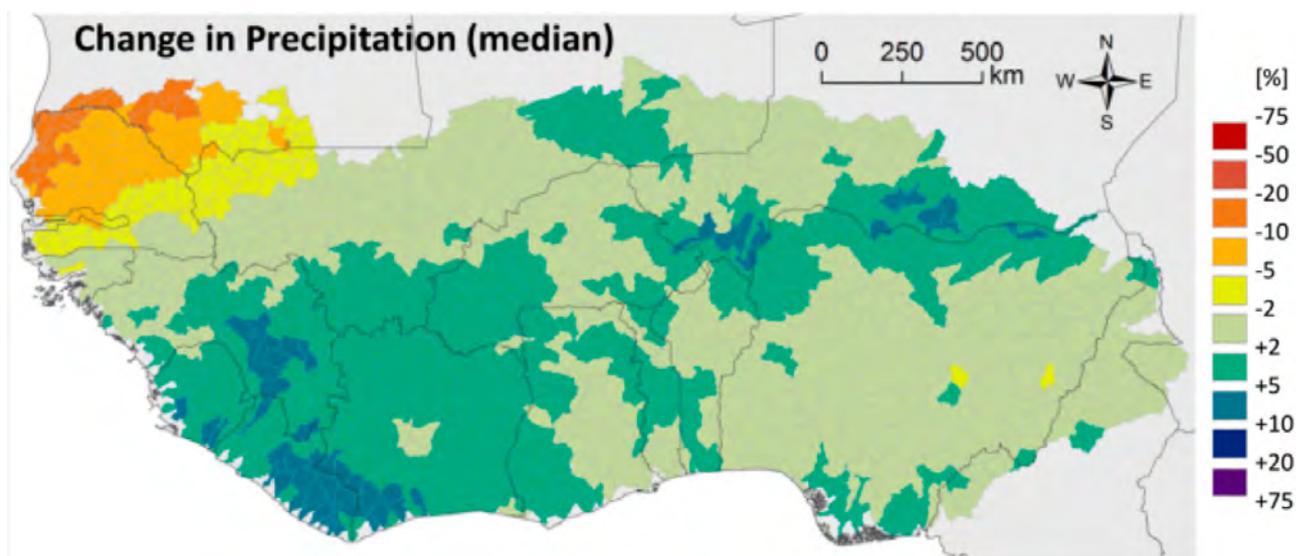


**Figure 4 : Changements projetés de température moyenne (comparaison période 2046–2065 avec la période de référence 1998–2014)<sup>7</sup>**

<sup>5</sup> <http://www.cordex.org/>

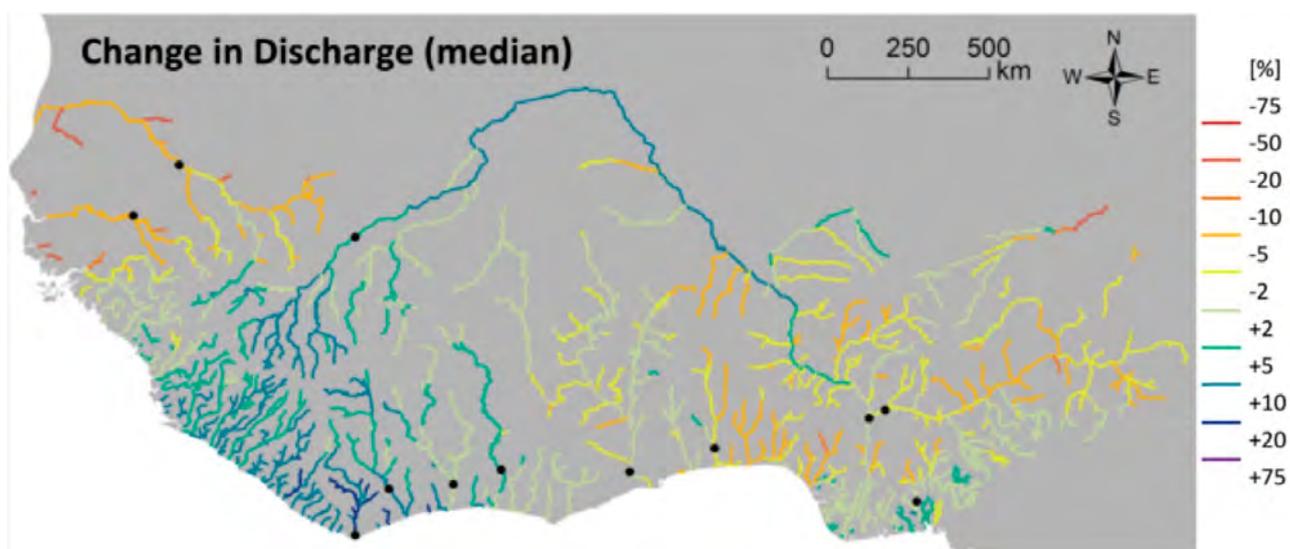
<sup>6</sup> « Les pays sahéliens (Burkina Faso, Mali, Niger) approvisionnent les pays côtiers (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigéria, Togo) en bétail (ovins, bovins) et céréales sèches, tandis que les pays côtiers exportent des produits issus de la pêche, et des céréales telles que le maïs, des racines et des tubercules vers la zone sahélienne » (Cadre d'orientation stratégique ECOWAP 2025, décembre 2016, Département Agriculture, environnement et Ressources en eau de la CEDEAO (DAERE))

<sup>7</sup> Stanzel, P., *Climate Change impacts on West African rivers under an ensemble of CORDEX climate projections*, Climate Services (2018)



**Figure 5 : Changements projetés de précipitations moyennes (comparaison période 2046-2065 avec la période de référence 1998-2014)**

Par exemple, le climat sahélien, dans laquelle se situent le Sénégal, la Mauritanie, le Mali, le Niger, le Tchad, et en partie le Burkina Faso et le Nigeria, repose sur un fragile équilibre avec une dépendance économique forte à la disponibilité en eau pour une activité agricole principalement non-irriguée et représentant, pourtant, 40% du PIB de la zone sahélienne. Cette disponibilité en eau est majoritairement assurée par un système complexe de pluviométrie reposant sur des moussons s'étalant sur une période de trois à quatre mois entre juin et septembre, mais marquée par une variabilité interannuelle et intra-annuelle très importante. L'augmentation projetée des températures (jusqu'à +6°C à horizon 2100), combinée à un accroissement de la variabilité des précipitations<sup>8</sup>, induira des impacts majeurs sur l'agriculture et sur l'élevage, majoritairement pastoral, et plus généralement sur les conditions de vie des populations. Ces évolutions accéléreront les mouvements de population vers le Sud de la région ouest-africaine, en particulier dans les centres urbains. L'exemple de la grande sécheresse du Burkina Faso sur la période 1960-1990 permet d'imaginer l'ampleur des migrations à venir : à cette époque, environ 1 million de Burkinabé ont quitté le pays pour les grandes villes ouest-africaines.



**Figure 6 : Changements projetés des débits sur les principales rivières d'Afrique de l'Ouest pour la période 2046-2065 par rapport à la période 1998-2014 (Source: Stanzel, 2018)**

<sup>8</sup> USAID, *Climate Change Risk in West Africa Sahel: Regional Fact Sheet*, Avril 2017

De la même façon, en moyenne, environ 40% des ressources en eau de surface des Etats ouest-africains prend sa source en dehors des frontières de ces pays ; plusieurs d'entre eux présentent un taux de dépendance aux ressources situées en amont à hauteur de 90%. Avec des projections de baisses de débits importantes sur certains fleuves transfrontaliers (Figure 6), en tenant compte uniquement de l'influence des changements climatiques (et non de l'utilisation de la ressource), des impacts sur la stabilité politique régionale sont prévisibles. En parallèle, la population du continent tend à s'urbaniser rapidement ; d'ici à 2040, près de 6 Africains sur 10 vivront en ville, exacerbant la question de l'approvisionnement et de la gestion de la ressource en eau des villes. Le rôle des cinq organismes de bassins versants déjà en place, mais aussi des institutions régionales sont et seront donc clé.

### 1.3.2. Un potentiel d'atténuation non négligeable et incontournable, mais peu valorisé

Les émissions de GES de l'Afrique de l'Ouest représentent à peine 1,8% des émissions mondiales alors qu'elle abrite 5% de la population mondiale<sup>9</sup>; l'empreinte carbone individuelle des populations ouest-africaines est donc encore très largement en dessous de la moyenne mondiale (0,35 t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub>/habitant en 2010<sup>11</sup>, contre 4,8 en moyenne mondiale). Toutefois : (i) les contrastes sont extrêmement importants au sein de la région avec des empreintes carbone jusqu'à 10 fois supérieures d'un pays à l'autre, (ii) les besoins de base de leurs populations sont généralement très partiellement satisfaits (avec par exemple un accès à l'électricité compris entre 9% pour le Niger et 87% pour le Cap Vert<sup>12</sup>), (iii) 3 des 10 pays à la plus forte croissance en 2018 dans le monde seront en Afrique de l'Ouest<sup>13</sup> (Ghana, Sénégal, Côte d'Ivoire).

Les choix d'aujourd'hui mettront donc, ou non, l'Afrique de l'Ouest sur la voie d'économies sobres en carbone et résilientes, particulièrement en ce qui concerne l'accès à une énergie durable pour tous.

Tous signataires de l'Accord de Paris, les pays d'Afrique de l'Ouest ont déposé des engagements d'atténuation des émissions de GES à travers leurs CDN, en tenant compte des spécificités nationales liées, notamment, à la satisfaction urgente des besoins de base de leurs populations. Au total, ces engagements pour l'Afrique de l'Ouest représentent un potentiel d'atténuation d'environ 900 Gg (Gigagrammes) à horizon 2030, soit 2,2% des émissions mondiales projetées à horizon 2030<sup>14</sup>. Ce potentiel reste modeste, comparés aux poids lourds mondiaux des émissions, mais il faut voir ce potentiel sur la durée, car les choix de développement d'aujourd'hui, notamment concernant le mix énergétique, créeront un effet de verrou sur plusieurs décennies dans des économies en forte croissance (économique et démographique). Or, le total des coûts exprimés par les 17 Etats ouest-africains pour mettre en œuvre les engagements inclus dans leur CDN s'élève à 337 milliards USD à horizon 2030<sup>15</sup> (soit, rapporté à la population de la région, environ 870 USD/habitant), bien loin des chiffres actuels des flux de finance climat internationale. Le manque de ressources financières pour la mise en œuvre des CDN africaines est exprimé par tous comme étant une barrière majeure<sup>16</sup>, les flux financiers internationaux climat vers l'Afrique subsaharienne restant stables, à hauteur de 12 milliards USD (sachant qu'environ 20% a été dirigée vers l'Afrique du Sud).

Or, sur les pays d'Afrique de l'Ouest ayant clairement mentionné la répartition entre sources de financement extérieures et internes, ce sont près de 80% des coûts qui devraient être couverts par la finance climat internationale. Cela revient donc à dire que les pays africains sont prêts à investir seulement 175 USD/habitant sur 15 ans (soit encore 12 USD/an/habitant) pour engager leur pays sur des trajectoires bas carbone et résilientes. Malgré de récents efforts dans de nombreux Etats pour mieux intégrer le climat dans la planification du développement (voir Partie 2), le fait est que la lutte contre les changements climatiques est encore souvent vue comme un surcoût qui va à l'encontre des besoins fondamentaux de développement des pays. Rappelons pourtant que :

<sup>9</sup> USAID, *Climate Change and water resources in West Africa: transboundary river basins*, Août 2013.

<sup>10</sup> D'après données Banque Mondiale 2010

<sup>11</sup> Néanmoins, cette moyenne masque un fort écart-type entre les pays, lié à la fois à des démographies différentes et des modèles économiques propres.

<sup>12</sup> Source : *Country profiles*, ECOWREX, <http://www.ecowrex.org/page/country-profiles>

<sup>13</sup> Source : Banque Mondiale

<sup>14</sup> Analyse basée sur les 17 CDN ou CPDN enregistrées sur le registre CCNUCC

<sup>15</sup> D'après les CDN enregistrées sur le registre de la CCNUCC : <http://www4.unfccc.int/ndcregistry/Pages/Home.aspx>

<sup>16</sup> *African NDCs Gap Analysis Report*, African Development Bank, 2018

- (i) L'atteinte des ODD est indissociable des efforts d'atténuation et d'adaptation<sup>17</sup> : les ODD à forte composante sociale permettent de renforcer les actions en matière d'adaptation, puisque la réduction de la vulnérabilité des populations aux impacts des changements climatiques et le renforcement de leurs capacités à s'adapter dépendent de l'amélioration de leur niveau de vie (ODD 1 et 10), de la réduction de l'insécurité alimentaire (ODD 2), de leur accès à un système de santé (ODD 3) et d'éducation (ODD 4) de qualité, et de la réduction des inégalités, dont les inégalités de genre (ODD 5 et 10). Sur le volet de l'atténuation, la mise en œuvre de modes de consommation et de production durables (ODD 12) suppose un découplage de la croissance économique et de l'utilisation des ressources naturelles, et donc de la consommation d'énergie fossile et des émissions de GES. De même, préserver et restaurer les écosystèmes terrestres (ODD 15), et notamment la gestion durable des forêts, est essentiel pour lutter efficacement en faveur de l'atténuation.
- (ii) Les coûts de l'adaptation pourraient représenter jusqu'à 6% du PIB du continent africain dans un monde à +4°C (1% dans un monde en deçà de +2°C)<sup>18</sup>. Ils représenteraient entre 50 et 95 milliards USD par an d'ici à 2050 ; l'investissement aujourd'hui dans les stratégies d'adaptation et la résilience des territoires permettrait donc de réduire sensiblement les coûts de demain lié à la gestion des impacts si l'adaptation était seulement « réactive ».

#### 1.4. Des institutions régionales essentielles pour la coordination de la lutte contre les changements climatiques en Afrique de l'Ouest

##### 1.4.1. Mandats respectifs des institutions régionales

Dans le cadre de la présente étude, les institutions régionales de coopération inter-Etats étudiées ont été les suivantes : la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et le Comité inter-Etat de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS). Nous mentionnons également les institutions régionales de bassins versants compte

tenu de leur rôle en matière de coopération à l'échelle territoriale d'un bassin versant. D'autres institutions opèrent au niveau régional en matière de lutte contre les changements climatiques, comme nous le verrons dans la partie 3 ; elles sont toutefois soit portées par des institutions panafricaines, soit par des acteurs internationaux. Nous n'avons donc retenu ici que les institutions créées à l'initiative des Etats Ouest-africains et dédiées à la coopération, principalement économique, desdits Etats.

Il est à noter, de prime abord, que les périmètres géographiques de ces institutions n'étant pas communs, certaines redondances ou recoupements de compétences sont de nature à limiter la coordination des efforts. Toutefois, un processus de convergence progressive des organisations régionales, sur la base de leurs compétences avérées, est en cours et plusieurs initiatives sont portées conjointement par ces institutions.

La CEDEAO, créée en 1975, a pour objectif de « promouvoir la coopération et l'intégration dans la perspective d'une Union économique de l'Afrique de l'Ouest en vue d'élever le niveau de vie de ses peuples, de maintenir et d'accroître la stabilité économique, de renforcer les relations entre les Etats membres et de contribuer au progrès et au développement du continent africain. ». Elle est composée de sept institutions principales :

- La Conférence des chefs d'Etats et de gouvernement ;
- Le Conseil des Ministres (affaires étrangères) ;
- Le Parlement (élu suffrage universel indirect via un détachement des parlements nationaux) ;
- Le Conseil économique et social ;
- La Cour de justice ;
- La Commission de la CEDEAO (dont le rôle principal est la mise en œuvre des décisions de la Conférence des chefs d'Etats et de gouvernement) ; elle est composée d'un Président, d'un Vice-Président et de 13 commissaires. L'institution est gérée à travers 14 départements sectoriels qui ont vocation à mettre en œuvre les programmes de la CEDEAO et à appliquer les politiques régionales ;
- La Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC).

<sup>17</sup> D'après Note de décryptage ODD Climat, 4D, décembre 2017

<sup>18</sup> UNEP Adaptation Gap Report, 2016,

[http://africanclimatefinancehub.net/wp-content/uploads/2017/09/Africas\\_adaptation\\_gap\\_2\\_Bridging\\_the\\_gap\\_mobilising\\_sources\\_2015.pdf](http://africanclimatefinancehub.net/wp-content/uploads/2017/09/Africas_adaptation_gap_2_Bridging_the_gap_mobilising_sources_2015.pdf)

Outre ces instances de gouvernance, le dispositif de la CEDEAO est complété par 11 agences techniques spécialisées, dont plusieurs ont un lien direct avec la lutte contre les changements climatiques. Elles sont déjà mobilisées dans l'accompagnement des pays membres : Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation-ARAA, Centre pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique de la CEDEAO -CEREEC, Unité de Coordination des ressources en eau-UCRE, Unité de Préparation et de Développement des Projets d'Infrastructure de la CEDEAO-PPDU. La CEDEAO constitue donc un vecteur fort de coopération entre Etats et de robustesse des politiques publiques nationales intégrant les enjeux climatiques notamment sur l'énergie, les infrastructures, l'agriculture, l'environnement et l'eau.

L'objectif de la BIDC est de contribuer à l'essor économique de l'Afrique de l'Ouest à travers le financement des projets publics et privés relevant des domaines du transport, de l'énergie, des télécommunications, de l'industrie, des services, de la réduction de la pauvreté, de l'environnement et des ressources naturelles.

L'Union économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a été créée en 1962 (précédemment Union monétaire Ouest-africaine) avec pour objectif « l'édification, en Afrique de l'Ouest, d'un espace économique harmonisé et intégré, au sein duquel est assurée une totale liberté de circulation des personnes, des capitaux, des biens, des services et des facteurs de production, ainsi que la jouissance effective du droit d'exercice et d'établissement pour les professions libérales, de résidence pour les citoyens sur l'ensemble du territoire communautaire ». Elle est composée de huit Etats côtiers et sahéliens, liés par l'usage d'une monnaie commune, le FCFA (le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo).

L'UEMOA est dirigée par les organes suivants :

- La Conférence des chefs d'Etats et de gouvernement ;
- Le Conseil des Ministres ;
- La Commission ;
- La Cour de justice ;
- La Cour des comptes ;
- Le Comité inter-parlementaire ;
- La Chambre Consulaire Régionale ;
- Le Conseil du Travail et du dialogue social ;

- Le Conseil des collectivités territoriales, qui constitue un particularisme intéressant parmi les institutions régionales, puisque c'est le seul organe consultatif qui promeut, à l'échelle régionale, un système de gouvernance multi niveaux et qui cherche à accompagner la Commission de l'UEMOA dans la conception et la mise en œuvre de projets intégrateurs et structurants au bénéfice des collectivités territoriales de l'Union.

L'UEMOA avait en 2015 affiché son intention de consolider son approche climat à travers plusieurs de ses programmes (développement urbain, énergies renouvelables, environnement)<sup>19</sup>.

La **Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)** est l'institution commune de financement du développement des Etats de l'UEMOA. Les Etats membres sont : le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. Elle concourt à la réalisation des objectifs de l'UEMOA en matière d'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest.

Le **Comité Permanent Inter-Etats** a été créé en 1973 à la suite des grandes sécheresses qui ont frappé le Sahel dans les années 70. Il regroupe 13 Etats : Bénin, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie, Sénégal, Togo, Burkina Faso, Mali, Niger, Tchad et Cap Vert. Le mandat ou l'objectif général qui guide l'action du CILSS est de s'investir dans la recherche de la sécurité alimentaire et dans la lutte contre les effets de la sécheresse et de la désertification, pour un nouvel équilibre écologique au Sahel. Le CILSS est dirigé par :

- La Conférence des Chefs d'Etats ou de Gouvernement ;
- Le Conseil des Ministres ;
- Le Comité régional de suivi et de programmation ;
- Le Conseil de Direction.

Le CILSS s'investit principalement sur les politiques suivantes dans l'espace CEDEAO : stratégies nationales de sécurité alimentaire, plans d'action nationaux de lutte contre la désertification, stratégies nationales pour les énergies domestiques. Ce mandat, proche par certains aspects de celui de la CEDEAO, et le périmètre géographique désormais élargi de l'espace CILSS, un rapprochement s'opère depuis 2010 entre les deux institutions, sans qu'il soit pour l'instant officialisé, afin que le CILSS devienne le bras technique de la CEDEAO. Les organes politiques entreprennent « les démarches nécessaires en direction de la

<sup>19</sup>Les actions de l'UEMOA en matière d'adaptation aux changements climatiques, 2015



CEDEAO dans la perspective de faire du CILSS une institution spécialisée en matière de développement rural et de lutte contre la désertification, gestion des ressources naturelles et changement climatique à la disposition des organisations d'intégration interafricaines tout en préservant son identité, son autonomie et sa spécificité. ».

Outre un secrétariat exécutif, le CILSS est doté de deux institutions spécialisées techniques : l'Institut du Sahel et le Centre Régional AGRHYMET.

En plus de ces institutions couvrant la plupart des pays ouest-africains, plusieurs organismes de bassins versants<sup>20</sup> ont pour objectif de promouvoir la coopération entre leurs Etats-membres et d'assurer une gestion commune de ces ressources partagées vitales, ainsi que de désamorcer de possibles tensions entre Etats. Tous les principaux cours d'eau transfrontaliers de l'Afrique de l'Ouest sont désormais dotés d'organisations communes. Parfois plus anciennes que les institutions précédemment citées, ces agences de bassin n'ont pas toute le même objet (fleuve frontalier/ transfrontalier, dimension du bassin, nombre de pays membres, type de coopérations). Certaines de ces agences vont parfois au-delà de la seule gestion de la ressource naturelle (le fleuve transfrontalier) et la prévention des conflits, en promouvant un cadre de coopération économique renforcé<sup>21</sup> dans plusieurs domaines (agriculture, transport fluvial, énergie, etc.). C'est le cas par exemple de :

- La Mano River Union (MRU) est une institution régionale comprenant la Sierra Leone, le Libéria, la Guinée et la Côte d'Ivoire, visant à promouvoir la coopération économique entre ces pays dans le domaine du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, de la gestion des ressources naturelles, du transport et des télécommunications. Créée en 1973, elle a connu une période de retrait dans les années 1990 du fait des conflits internes au Sierra Leone et au Libéria. En 2008, les chefs d'Etats ont décidé de restructurer l'Union et de lui donner de nouveaux moyens d'action.
- L'Autorité du Bassin du Niger (ABN) est l'une des plus anciennes organisations Intergouvernementales africaines (1964). L'ABN a pour mission de promouvoir la coopération entre les pays membres et d'assurer un développement intégré du bassin dans tous les domaines par la mise en valeur de ses ressources notamment sur les plans de l'énergie, de l'hydraulique, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de la pisciculture, de la sylviculture, de l'exploitation forestière, des transports et communication et de l'industrie. Les États membres sont : le Burkina, le Bénin, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, le Niger, le Nigeria, et le Tchad.
- L'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS), créée en 1972, regroupe la Gambie, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal.

<sup>20</sup> Mano River Union, Autorité du Bassin du Niger, Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie, Commission du Bassin du Lac Tchad, Autorité du Bassin de la Volta, Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal

<sup>21</sup> Tabarly S., *La frontière, discontinuités et dynamiques Bassins versants transfrontaliers en Afrique Occidentale*, 2008, Géoconfluences

#### 1.4.2. Quel(s) rôle(s) potentiel(s) pour relever les nombreux défis climatiques à venir ?

Comme vu précédemment, la lutte contre les changements climatiques appelle des efforts nationaux indéniables ; une coordination régionale est toutefois indispensable, notamment sur le volet de l'adaptation, compte tenu des risques inhérents aux forts contrastes/disparités de situations dans la région. Mais en contribuant à faire émerger un marché régional fort, les institutions dédiées à l'intégration économique peuvent également contribuer à encourager nettement les efforts d'atténuation en privilégiant les trajectoires de développement bas carbone.

Toutes les institutions régionales ont bien pris conscience de cet enjeu climat, comme le prouvent les documents de politiques sectorielles, dont la plupart intègrent la contrainte que représentent les changements climatiques : Politique environnementale de la CEDEAO<sup>22</sup> (2008), Politique d'énergies renouvelables<sup>23</sup> (2015), Cadre d'intervention pour une agriculture intelligente face au climat au Sahel et en Afrique de l'Ouest (2015), Cadre d'orientation stratégique à l'horizon 2025 de la Politique agricole de la CEDEAO (2017)<sup>24</sup>, Politique et mécanismes de la CEDEAO sur les réductions de risques de catastrophes (2006), Programme de travail 2015-2019 du CILSS (2015), Stratégie environnement et climat 2015-2019 de la BOAD<sup>25</sup> (2015), etc.

Suivant les objectifs ambitieux des politiques sectorielles de la CEDEAO<sup>26</sup> et de ses partenaires, plusieurs exemples importants du rôle majeur que jouent les institutions régionales en matière de lutte contre les changements climatiques peuvent être relevés :

- Le transport de l'électricité à travers la région permet des économies importantes et une meilleure utilisation des ressources renouvelables en diminuant le recours aux centrales thermiques. Ainsi, la région a créé (par des décisions en 1999 et 2006) le Système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest Africain (EEEOA). Ce réseau de lignes à haute tension vise à connecter les réseaux électriques nationaux de la région. Elles sont le résultat d'une impulsion politique de la CEDEAO, articulée avec des accords public-privé, une coopération entre les compagnies électriques de la région, le tout soutenu par des capitaux et de l'expertise internationale.
- De manière plus générale, « la mise en œuvre du TEC [Tarif Extérieur Commun] par tous les Etats membres de la CEDEAO constitue une étape importante dans la consolidation du marché régional, la stimulation de la capacité de production régionale et de l'investissement, et l'approfondissement de l'intégration économique en Afrique de l'Ouest » . La mise en œuvre du TEC ouvre le chemin à la mise en place dans la sous-région de nouveaux instruments qui obligeraient les Etats à renforcer la coopération et à mutualiser les intérêts des uns et des autres, y compris sur les secteurs à plus fort potentiel d'atténuation (transports, production d'électricité, etc.); à plus long terme des outils type tarification carbone pourraient être envisagés, sur la base des réflexions menées au niveau de certains Etats (Côte d'Ivoire, Sénégal).
- L'effort de mise en commun des ressources pour établir des systèmes de production et de traitement des données climatiques, à travers le Centre Régional AGRHYMET ou la plateforme Hydromet répond au défi des ressources limitées des Etats Membres ; en outre, compte tenu de la diversité des climats dans la région et l'impact des événements extrêmes sur les mouvements de population à l'échelle de la région, un principe de subsidiarité peut s'appliquer de façon assez naturelle en la matière.

<sup>22</sup> La politique environnementale de la CEDEAO, Direction de l'environnement de la CEDEAO, 2008, <http://www.ecowas.int/wp-content/uploads/2015/11/La-politique-environnementale-de-la-CEDEAO.pdf>

<sup>23</sup> Politique d'énergie renouvelable de la CEDEAO, Centre de la CEDEAO pour les Énergies Renouvelables et l'Efficacité Énergétique (CERECEC), 2015, [http://www.ecreee.org/sites/default/files/documents/basic\\_page/politique\\_dennergies\\_renouvelables\\_de\\_la\\_cedeao.pdf](http://www.ecreee.org/sites/default/files/documents/basic_page/politique_dennergies_renouvelables_de_la_cedeao.pdf)

<sup>24</sup> <http://araa.org/sites/default/files/media/Cadre%20d%27Orientation%20Strat%C3%A9gique%20ECOWAP%202025%20FR.pdf>

<sup>25</sup> <https://www.boad.org/wp-content/uploads/2016/12/STRATEGIE-ENVIRONNEMENT-ET-CLIMAT-2015-2019.pdf>

<sup>26</sup> La politique énergie renouvelable vise par exemple à « accroître la part de pénétration des énergies renouvelables dans le mix d'électricité notamment la grande hydroélectricité à 35 % à l'horizon 2020 et à 48 % à l'horizon 2030 ».

<sup>27</sup> Source : Rapport institutionnel de la CEDEAO, 2016



- L'élaboration de positions communes des Etats ouest-africains dans les négociations internationales à travers l'organisation d'ateliers préparatoires aux sessions de négociations, mais aussi l'émergence d'Alliances régionales (Alliance Globale pour la résilience - AGIR ; Alliance ouest-africaine pour une agriculture intelligente face au climat, etc.) contribuent à renforcer la voix de la sous-région sur la scène internationale, en affirmant des choix de développement « climato-compatibles »

En amont de la COP21 en 2015, la CEDEAO, le CILSS et l'UEMOA ont d'ailleurs affiché des ambitions politiques communes fortes<sup>28</sup> et les ministres de l'Environnement des Etats membres de la CEDEAO, de l'UEMOA et du CILSS ont une position unie<sup>29</sup> exhortant les pays développés « à respecter leurs engagements sous la convention notamment en termes de soutien afin d'assurer une mise en œuvre pleine et entière des CPDN soumises par les pays de la sous-région ». Preuve donc que le sujet climat est pleinement intégré et traduit dans des actions concrètes. Il faut à ce titre noter que la BOAD est accréditée au Fonds vert depuis 2016 et prévoit de mobiliser une enveloppe annuelle de 50 milliards FCFA pour le financement de projets liés aux changements climatiques d'ici à 2021, en s'appuyant sur les mécanismes financiers de la CCNUCC.

<sup>28</sup> Voir à ce sujet en particulier : Blaustein E. & Rialhe A., « Les actions en faveur du climat en Afrique de l'Ouest », Les cahiers de Global Chance, n°37, juin 2015 et Feuille de route pour la COP21 (CEDEAO, CILSS, UEMOA, BOAD)

<sup>29</sup> [http://www.ifdd.francophonie.org/media/docs/nouvelles/386\\_Declaration\\_Dakar\\_CEDEAO-CILSS-UEMOA\\_7nov2015.pdf](http://www.ifdd.francophonie.org/media/docs/nouvelles/386_Declaration_Dakar_CEDEAO-CILSS-UEMOA_7nov2015.pdf)

## II. Analyse des contributions déterminées au niveau national

### 2.1. Méthodologie

Au niveau national, le diagnostic a été réalisé à travers :

- La définition de la grille d'analyse des 17 CDN, comportant trois volets :
  - Le dispositif prévu ou les besoins identifiés pour faire évoluer le dispositif existant afin de remplir les exigences de mesure et de reporting sur les engagements pris dans le cadre d'application de l'Accord de Paris (système de gouvernance/pilotage mis en place, évolution des cadres législatifs, réglementaire et institutionnels, actions de renforcement de capacités et des connaissances, etc.) ;
  - Les domaines de priorités nationales en matière de changements climatiques (atténuation et adaptation) ;
  - Les coopérations envisagées et mentionnées avec des instituts techniques, universités et centres de formation nationaux ou régionaux.
- La revue documentaire des 17 CDN (ou CPDN en ce qui concerne le Sénégal et la Guinée-Bissau, les CDN n'étant pas encore enregistrées sur le registre de la CCNUCC au démarrage du diagnostic) et de tout autre document informant les avancées en matière de mise en œuvre des CDN.
- L'envoi par mail d'un questionnaire (questions semi-ouvertes) aux points focaux climat des 17 pays ciblés, afin de recueillir les informations manquantes à l'établissement du diagnostic des besoins, notamment au regard des initiatives de renforcement de capacités en cours dans la région, et de relever les priorités des acteurs nationaux. 15 questionnaires sur 17 ont été retournés<sup>30</sup> ; ils ont été complétés en partie par des questions de clarification par mail ou entretiens téléphoniques.

Cette partie met en avant les principaux éléments de l'analyse. Des tableaux plus détaillés incluant des informations par pays figurent en cahier Annexe.

### 2.2. Une région ouest-africaine marquée par une importante hétérogénéité en matière d'engagements climat

#### 2.2.1. Processus d'élaboration des CDN et comparabilité

Il faut noter au préalable que la plupart des pays de la région ouest-africaine ont été accompagnés en 2015 pour l'élaboration de leur CPDN et, parfois, certains au-delà avec un accompagnement continu pour la mise en œuvre de la CDN en elle-même (comme le Mali avec la GiZ) : par l'AFD (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Niger, Sénégal, Togo, Tchad), la GiZ (Ghana, Mali, Gambie), l'UNEP DTU (Guinée Bissau, Niger, Mauritanie, Nigeria) ou encore l'UNECA/ACPC (Liberia). Toutefois, plusieurs d'entre eux notent que le processus d'élaboration de la CPDN a été fait dans la précipitation (temps d'élaboration relativement très court), sans toutefois jamais rogner intégralement sur le caractère transversal de la consultation (interministérielle voire multi-acteurs).

Certaines estimations, ou orientations stratégiques, ont été corrigées entre la CPDN et la CDN dans plusieurs pays. C'est le cas, par exemple, du Mali qui a finalement choisi de ne plus distinguer de scénarios conditionnels et inconditionnels, « qui en réalité ne [les] faisaient pas avancer » et a récemment affiné le calcul des coûts de mise en œuvre sur la période 2022-2030. Ou encore celui du Bénin, dont le calcul des coûts de mise en œuvre a été revu à la baisse entre la CPDN et la CDN. La CDN du Sénégal va quant à elle être profondément modifiée par rapport à sa version CPDN, avec notamment l'inclusion du secteur pétrolier et gazier, compte tenu des récentes découvertes d'importants gisements offshore dont l'exploitation commencera rapidement ; ainsi, les volumes d'émissions projetés vont très fortement augmenter en valeur absolue (et les réductions associées également). La validation de la CDN est prévue d'ici à la fin de l'année 2018/début 2019.

Ainsi, malgré le temps court d'élaboration des documents, les processus ont perduré dans la plupart des pays, l'action climatique étant désormais vue

<sup>30</sup> Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Tchad, Togo

comme un engagement continu qui doit être mené en synergie avec les objectifs nationaux de développement. Les changements climatiques semblent être remontés partout d'un cran dans l'agenda des priorités nationales<sup>31</sup>. Le besoin d'affiner les diagnostics, les hypothèses de scénario d'émissions, les dispositions de MRV et l'analyse des besoins en financements reste néanmoins très forts dans la plupart des pays ; certains d'ailleurs le mentionnent clairement dans leur CDN (Côte d'Ivoire, Guinée, Gambie) et programment même ces études complémentaires de façon précise.

Pays	Secteurs prioritaires	Prise en compte de l'UTCATF dans les scénarios d'émissions	Période d'engagement
BÉNIN		✗	2021-2030
BURKINA FASO		✓	2015-2030
CAP VERT		Non applicable	2025-2030
CÔTE D'IVOIRE		✗	2016-2030
GAMBIE		✗	2021-2025
GHANA		✗	2010-2030
GUINÉE		✗	2016-2030
GUINÉE BISSAU		✓	2020-2030
LIBERIA		✗	2015-2030
MALI		✓	2015-2030
MAURITANIE		✓	2020-2030
NIGERIA		✓	2015-2030
NIGER		✓	2015-2030
SÉNÉGAL		✓	2016-2034
SIERRA LEONE		Non applicable	2020-2049
TCHAD		✓	2010-2030
TOGO		✓	2020-2030

**Secteurs Prioritaires**

- AFOLU
- ÉNERGIE
- TRANSPORT
- PROCESSUS INDUSTRIELS
- DÉCHETS

Figure 7 : Cadre des 17 CDN de la région

<sup>31</sup> Voir sur ce sujet l'étude réalisée par International Partnership on Mitigation and MRV auprès de 52 pays en 2016 [http://mitigationpartnership.net/sites/default/files/indc\\_as\\_catalyst.pdf](http://mitigationpartnership.net/sites/default/files/indc_as_catalyst.pdf)

A l'époque de l'élaboration des CPDN, le manque de principes directeurs de la CCNUCC et le caractère souverain des informations incluses dans les CPDN ont conduit à des formats et des méthodes très disparates entre les pays, y compris dans la zone CEDEAO. Il n'y a pas eu non plus de travail spécifique de convergence des méthodes entre bailleurs ayant accompagné les Etats. Cette hétérogénéité repose en particulier sur :

- Des années de référence qui vont de 1994 (Guinée) à 2012 (Côte d'Ivoire), en fonction du dernier inventaire d'émissions ou de la dernière communication nationale disponible ;
- Des catégories d'émissions incluses dans les trajectoires d'émissions allant de un à quatre secteurs<sup>32</sup>;
- Un potentiel de séquestration (secteur UTCATF<sup>33</sup>) calculé pour trois pays (Mali, Tchad, Sénégal), et inclus dans les calculs de trajectoires d'émissions pour deux pays (Mali, Tchad) ; le secteur UTCATF est donc considéré comme émetteur net pour les cinq autres pays ayant intégré le secteur dans leur CDN. L'absence de données d'inventaire forestier est une limite majeure à l'inclusion de ce secteur dans les CDN pour de nombreux pays de la zone CEDEAO ;
- Des niveaux de détails sur les modalités de mise en œuvre très différents d'un pays à l'autre.

On note toutefois que les pays ont :

- i) établi leur période d'engagement jusqu'à 2030, sauf quelques exceptions (Gambie – 2025, Sénégal – 2035 calée sur le Plan Sénégal Emergent, Sierra Leone – 2049) ;
- ii) à l'exception de la Sierra Leone et du Cap Vert (qui n'ont pas proposé de trajectoires d'atténuation), travaillé sur des scénarios d'émission « Business As Usual » (BAU)<sup>34</sup> basés sur des croissances exponentielles, à comparer avec des scénarios d'atténuation ;
- iii) proposé deux scénarios d'atténuation, inconditionnels (investissements déjà programmés) et conditionnels (soumis à l'obtention de finance climat internationale) pour plus de la moitié d'entre eux ;
- iv) tous inclus un volet adaptation

En termes de secteurs couverts par les engagements des CDN, pour tous les pays, l'agriculture et le secteur des terres, ainsi que le secteur de l'énergie, constituent les priorités d'actions. Neuf pays ont par ailleurs inclus le secteur des déchets ; il est intéressant de noter que ce secteur a parfois été exclu uniquement du fait d'un manque de données fiables pour établir une situation de base en termes d'émissions de GES (pour la Guinée par exemple). Cinq pays ont établi des objectifs sur les transports et cinq également sur les processus industriels. Le Ghana couvre le plus de secteurs.

### 2.2.2. Pilotage politique et gouvernance

La plupart des 17 pays ont ancré le pilotage de l'élaboration et de la mise en œuvre de la CDN au niveau de leur Ministère de l'Environnement, impliquant d'autres Ministères dans les phases de validation et d'opération. On notera le cas spécifique du Niger où un co-pilotage est assuré entre le MESUDD - Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement, et le SE/CNEDD – Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable, placé sous la tutelle du Premier Ministre. Par ailleurs, sept pays ont mis en place des plateformes de pilotage dédiées, incluant différents Ministères et autres parties prenantes (acteurs non-étatiques), et la Mauritanie a mis en place un réseau de points focaux climat au sein des différents ministères.

Cet ancrage au niveau du Ministère de l'Environnement est parfois perçu comme une faiblesse compte tenu du pouvoir contraint de ce Ministère, notamment dans les arbitrages budgétaires. Toutefois, la nature formelle de l'engagement vis-à-vis de la communauté internationale (et notamment compte tenu de la présence des chefs d'Etats à la COP21) a poussé l'implication au plus haut niveau des Etats, avec un bon niveau de sensibilisation au plus haut niveau de l'Etat (Président/Primature) qui reste à décliner dans les autres Ministères (notamment ceux liés à la planification et au budget).

<sup>32</sup> Pour le cas du Burkina Faso, le secteur du transport a été inclus dans celui de l'énergie.

<sup>33</sup> UTCATF – Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie

<sup>34</sup> On notera que le Togo a choisi des appellations différentes : « Projection Sans aucune mesure – SAM » correspondant à la BAU pour les autres pays et BAU GACMO pour le scénario d'atténuation inconditionnel (mise en œuvre des mesures déjà programmées).



Tableau 1 : Dispositifs de pilotage des CDN dans les 17 pays ouest-africains

Pays	Ministère en lead	Autres Ministères impliqués	Existence de plateformes de pilotage dédiées
Bénin	Ministère du Cadre de vie et du Développement durable	Ministères chargés de l'agriculture, de l'énergie, de l'eau, des transports, de la santé, de la décentralisation et de l'intérieur et sécurité publique	Non
Burkina Faso	Ministère de l'Environnement, de l'Économie verte et du Changement climatique à travers le SP CNDD	Ministères de l'agriculture, des ressources animales, de la santé, de l'énergie, du transport, de la recherche, de l'urbanisme, de l'habitat, de l'économie et finances, de la femme.	Non
Côte d'Ivoire	Ministère de l'Environnement		Cadre de gouvernance renforcé depuis l'enregistrement de la CDN : mise en place d'un Comité National de lutte contre les Changements Climatiques incluant une plus grande diversité d'acteurs que le Comité Interministériel des Changements Climatiques (CICC) initialement prévu
Cap Vert	Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement, Sécurité alimentaire, Eau et assainissement		Non
Gambie <sup>35</sup>	Ministère de l'Environnement, du Changement climatique et des Ressources naturelles	Ministère des finances et des affaires économiques	Non
Ghana	Le ministère de l'Environnement, des Sciences et de la Technologie est chargé de la coordination générale du processus NDC et, en collaboration avec l'Agence de Protection de l'Environnement (EPA), veille à ce que le système MRV soit pleinement opérationnel.	Les ministères sectoriels en collaboration avec le secteur privé sont en charge de l'application. Le ministère des Finances doit faciliter les efforts de mobilisation des ressources au sein et en dehors du gouvernement. La Commission de planification du développement national veillera à ce que les CDN soient toujours en phase avec les priorités de développement du gouvernement en place.	Non
Guinée	Ministère de l'Environnement, des Eaux et des Forêts	Autres ministères sectoriels (agriculture, mines, élevage, énergie, décentralisation, aménagement, etc.)	Non (une plateforme spécifique avait été mise en place en amont de la COP21 pour élaborer la CPDN)
Guinée-Bissau	Secrétariat d'État à l'Environnement	Ministère de l'Agriculture, de l'Énergie et des Finances (Direction Générale du Plan)	Non (NDC Partnership – Ministère de l'Environnement et Ministère des Finances (Direction Générale du Plan)

<sup>35</sup> Le questionnaire ne nous a pas été retourné ; nous nous basons ici sur les résultats de l'enquête de la Banque Africaine de développement de début 2018 en vue de la programmation du NDC Hub.

Pays	Ministère en lead	Autres Ministères impliqués	Existence de plateformes de pilotage dédiées
<b>Libéria</b>	Agence de Protection de l'Environnement	Pas de cadre de gouvernance établi ; souhait de le développer à l'occasion de la révision de la CDN	Non
<b>Mali</b>	Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable	L'Agence de l'Environnement joue le rôle de facilitateur du processus ; la Direction nationale du Plan est chargée des questions de planification et des questions financement. Les autres ministères sectoriels concernés sont en charge de la mise en œuvre des projets prioritaires définis dans le plan d'investissement de la CDN	Comité national changement climatique (interministériel)
<b>Mauritanie<sup>36</sup></b>	Ministère de l'Environnement et du Développement durable (supervision)	Réseau de Points Focaux Sectoriels de changement climatique au sein des Ministères depuis 2015	Non
<b>Niger</b>	Un comité national du suivi de la mise en œuvre de la CDN a été mis en place le 11 janvier 2018 présidé par le Secrétaire Général du MESUDD (Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement) avec 5 vice-présidents: Conseiller Technique à la Cellule Eau, Assainissement et Environnement à la Présidence de la République, Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Secrétaire Général du Ministère de l'Energie, Secrétaire Général du Ministère de Plan, Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous les Ministères sectoriels Clés ;</li> <li>- Cabinet du Président de la République (Cellule Agriculture et Elevage) ;</li> <li>- Cabinet du Premier Ministre ;</li> <li>- Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable ;</li> <li>- Organisations de la Société Civile et les associations de développement dans le domaine de l'environnement et du DD ;</li> <li>- Le secteur privé ;</li> <li>- Les organisations de jeunes et de femmes.</li> </ul> <p>Tous ces acteurs sont membres du Comité national du suivi de la mise en œuvre de la CDN et font partie de quatre commissions thématiques (Adaptation, Atténuation, Renforcement des capacités et transfert de technologies et Mobilisation des ressources).</p>	Arrêté n°0014/ME/DD/SG du 11 janvier 2018 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité National Chargé du suivi de la mise en œuvre de la CDN
<b>Nigéria</b>	Ministère de l'Environnement		Comité interministériel sur le changement climatique

<sup>36</sup> Le questionnaire ne nous a pas été retourné ; nous nous basons donc sur les informations disponibles dans la CDN et dans le rapport national CPDN édité en amont de la validation de la CPDN (septembre 2015).



Pays	Ministère en lead	Autres Ministères impliqués	Existence de plateformes de pilotage dédiées
<b>Sénégal</b>	Ministère de l'Environnement	Ministères sectoriels	Comité national sur les changements climatiques (COMNACC) regroupant l'ensemble des ministères concernés, collectivités, secteur privé, société civile, institutions de recherche, etc.
<b>Sierra Leone</b>	Agence de Protection de l'Environnement (EPA-SL).	Ministère des finances. Ministère de la planification et du développement économique. Ministère des travaux publics et de l'infrastructure. Ministère des transports et de l'aviation. Ministère de l'agriculture, des forêts et de la sécurité alimentaire. Ministère de l'énergie, ministère du gouvernement local et du développement rural. Agence météorologique de la Sierra Leone.	Coordination des actions via réunions intersectorielles.
<b>Tchad</b>	Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche / Ministère des Infrastructures, Transports et Aviation civile		Autorité Nationale Désignée du Fonds Vert pour le Climat au Tchad (AND-FVC) du 10 septembre 2018 par un décret
<b>Togo</b>	Ministère de l'Environnement et des Ressources forestières	Ministères sectoriels	Comité national CDN (ministères clés et acteurs non étatiques (ONG, partenaires techniques et financiers, chambre de commerce, patronat, instituts de recherche))

### 2.2.3. Un potentiel d'atténuation non négligeable mais encore théorique

Les questions d'ordre méthodologique rendent délicate la comparaison, et encore davantage l'agrégation des données à l'échelle de la sous-région. Toutefois, en gardant à l'esprit ces considérations, il est estimé que la sous-région serait en capacité d'éviter plus de 900 MtCO<sub>2</sub> annuels d'émissions d'ici à 2030 (hors Cap vert, Guinée Bissau et Sierra Leone), si l'ensemble des engagements, conditionnels et inconditionnels étaient réalisés. Mais la part d'efforts inconditionnels est souvent réduite à la portion congrue (cf. Figure 8), rendant l'effort d'atténuation fortement lié à l'afflux de finance climat internationale. Au total, ce seraient au moins 340 milliards USD qui seraient requis au total sur la période 2015–2030 (hors Cap vert, Gambie et Libéria) pour mettre en œuvre les efforts conditionnels. Compte tenu des flux financiers encore très limités, ce potentiel de réduction reste donc très théorique.

Toutefois d'importantes disparités existent dans l'estimation des coûts de mise en œuvre des CDN (cf. Figure 8) : lorsqu'ils sont rapportés à l'habitant et par an, ceux-ci sont compris entre 119 USD (Sierra Leone) à près de 4 000 USD (Mauritanie). Ce rapport de 1 à 33 n'est sans doute pas lié à des besoins moindres (le Sierra Leone et la Mauritanie sont classés au même niveau de vulnérabilité par l'index ND Gain<sup>37</sup>) mais bien à des méthodes de calcul différentes : ont-elles pris en compte uniquement la part « additionnelle » de la lutte contre les changements climatiques, au-delà des besoins évidents en matière de développement, ou bien au contraire tous les besoins, faisant valoir le lien évident entre ODD et lutte contre les changements climatiques ? L'estimation de ces coûts a-t-elle pris en compte les coûts liés au renforcement du capital humain sur le long terme ? Si ces estimations, souvent réalisées dans l'urgence,

<sup>37</sup> <https://gain.nd.edu/our-work/country-index/rankings/>

avaient l'intérêt de donner un ordre d'idée sur le déficit global de financement avant la COP21, elles nécessitent d'être affinées en vue d'un réel pilotage budgétaire et afin de déterminer quel degré d'effort peut raisonnablement être porté au niveau national.

Il convient de noter qu'en matière de lutte contre les changements climatiques, le Nigéria occupe une place prépondérante au sein de la sous-région. Ainsi, sa population est presque équivalente à la somme des 16 autres pays de la zone d'intérêt

de la présente étude. De façon logique, son potentiel d'émission, dans le cas d'un scénario dit « business as usual » (BAU) en 2030, prévoit un niveau d'émission de 892 840 Gg, équivalent CO<sub>2</sub>. Or, l'agrégation des prévisions d'émissions, sous le même scénario, de l'ensemble des autres pays pour lesquels les données sont disponibles, représentent une réduction d'émissions de l'ordre de 665 000 Gg. Plus de la moitié des engagements de réduction d'émissions (conditionnels et inconditionnels) sont donc le fait du Nigeria.

La question de la comparabilité des données d'émissions se pose très régulièrement, y compris avec des sources réputées robustes. Par exemple, les données d'émissions de GES issues de la base de données Banque Mondiale (<https://donnees.banquemondiale.org/>) ne correspondent généralement pas aux données issues des communications nationales des pays de la région, avec parfois des écarts très significatifs. L'exemple du Sénégal est très parlant : la Banque Mondiale affiche un volume d'émissions de GES de 50 288 Gg en 2005 alors que la 3<sup>ème</sup> communication nationale du Sénégal, publiée en 2016, affiche 13 084 Gg.

La présente étude n'ayant pas vocation à pointer l'ensemble de ces hiatus, nous insistons sur le caractère indicatif des comparaisons et données chiffrées.

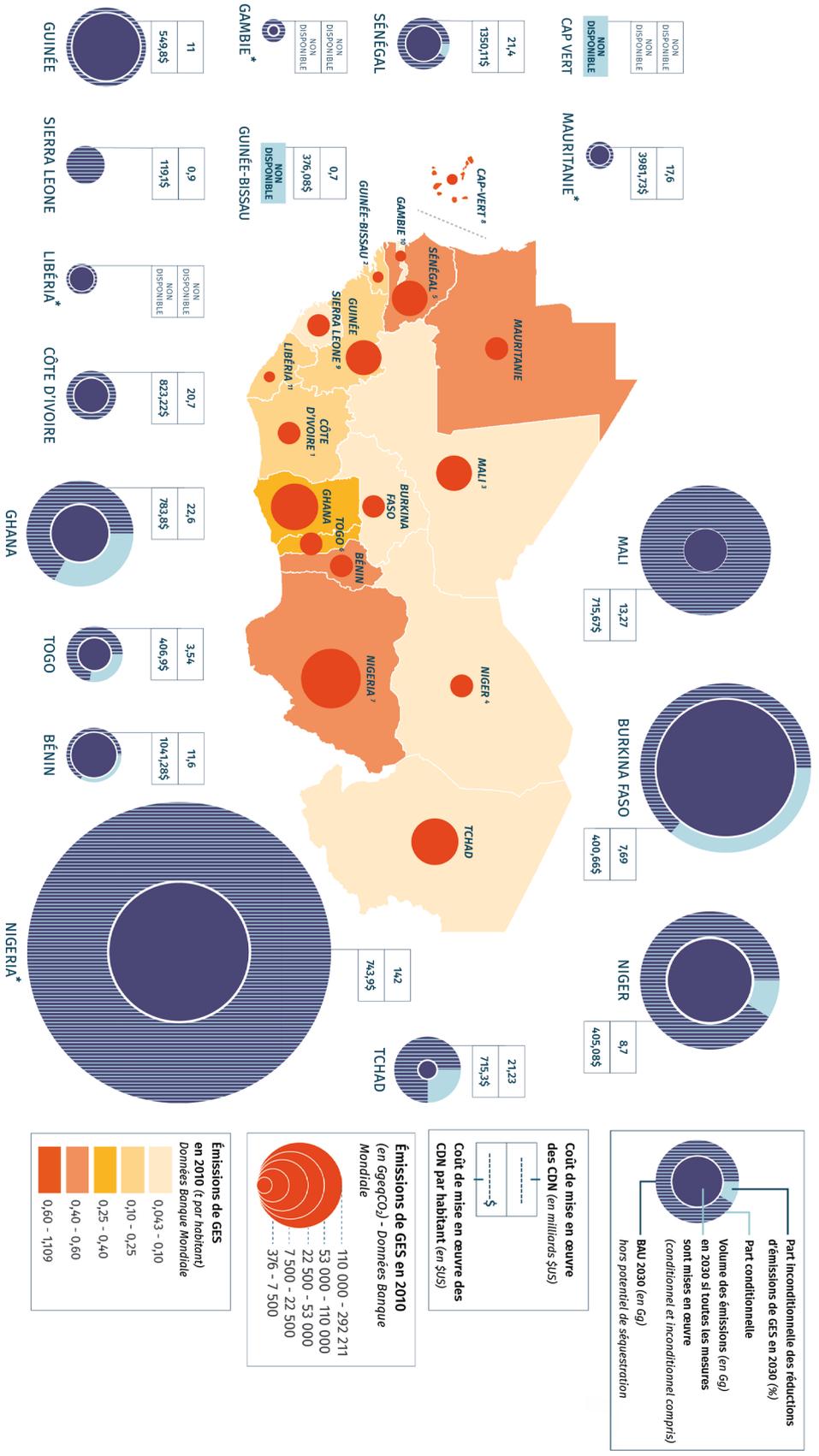


Figure 8 : Engagements d'atténuation des 17 Pays de l'Afrique de l'Ouest

## 1. Côte d'Ivoire

### Sur la répartition conditionnel/inconditionnel

→ La Côte d'Ivoire a établi un scénario unique, mais mentionne que ce « scénario de développement sobre en carbone [...] pourrait être assujéti à des appuis extérieurs additionnels ».

### Sur le calcul des coûts

→ Données agrégées par l'auteur.

## 2. Guinée-Bissau

### Sur l'estimation des émissions en 2030

→ La Guinée-Bissau n'a pas précisé de donnée d'émissions dans sa CPDN à horizon 2030, ni chiffré de potentiel de réduction « du fait de l'existence d'études détaillées préliminaires pour formuler des actions quantifiables ».

## 3. Mali

### Sur les données d'émissions et les potentiels de réduction

→ Ces données sont calculées par l'auteur sur les secteurs inclus dans la CDN hors potentiel de séquestration. Le Mali a en effet inclus le potentiel de séquestration dans ses objectifs à travers la régénération des forêts et les plantations. Par souci de comparabilité avec les autres pays de la zone, nous l'avons exclu dans la présente infographie.

### Sur les coûts

→ Le calcul des coûts est réalisé sur la période 2022-2030 et a été affiné par rapport à la 1ère CDN.

## 4. Niger

### Sur les coûts

→ Le calcul des coûts est réalisé sur la période 2020-2030 (contrairement aux autres pays de la zone dont la date de démarrage est en 2015).

## 5. Sénégal

### Sur les données générales

→ La CDN n'étant pas encore disponible sur le registre CCNUCC, les données de la présente infographie sont basées sur la CPDN de 2015.

### Sur le potentiel d'atténuation

→ Estimation de l'auteur à horizon 2030 sur la base des projections d'émission à horizon 2035.

## 6. Togo

### Sur la donnée BAU (cercle extérieur)

→ Ce scénario est appelé dans la CDN togolaise « Projection Sans aucune mesure - SAM ».

### Sur le potentiel de réduction (cercle intérieur)

→ Le scénario inconditionnel est appelé BAU GACMO dans la CDN togolaise (mise en œuvre des mesures déjà programmées).

## 7. Nigeria

### Sur l'estimation des potentiels de réduction

→ Estimation par l'auteur, par addition des potentiels des différents secteurs.

## 8. Cap Vert

### Sur l'estimation des émissions en 2030

→ Le Cap Vert n'a pas précisé de donnée d'émissions dans sa CDN à horizon 2030, ni chiffré de potentiel de réduction.

## 9. Sierra Leone

### Sur l'estimation des potentiels de réduction

→ La donnée ne peut pas être déduite de l'analyse de la CDN. Le Sierra Leone affiche en revanche un objectif de réduction global, pour atteindre la neutralité carbone à horizon 2050 ("It is against this backdrop, that this INDC intends to maintain the emission levels of Sierra Leone relatively low (close to the world average of 7.58 MtCO<sub>2</sub>e) by 2035 or neutral by 2050 by reducing her carbon footprint and by following green growth pathways in all economic sectors.")

## 10. Gambie

### Sur la donnée BAU (cercle extérieur)

→ Estimation par l'auteur

## 11. Libéria

→ Le Libéria a ratifié l'Accord de Paris le 28 août 2018, transformant de fait sa CPDN en CDN, sans révision supplémentaire. Nous nous sommes donc basés sur les données de la CPDN actuellement disponible sur le registre de la CCNUCC.

\*Pour faciliter la lecture graphique, certaines échelles concernant le potentiel de réduction ont été modifiées comme suit :

- Les données du Nigeria ont été divisées par 4
- Les données de la Gambie, Mauritanie et du Libéria ont été multipliées par 4

Figure 9 : Engagements d'atténuation des 17 Pays de l'Afrique de l'Ouest – Notes explicatives

### 2.3. Etat des lieux de la mise en œuvre des CDN – Principaux points saillants de l'état d'avancement de la mise en œuvre des contributions

L'ensemble des points focaux climat ayant répondu estime que leur pays est en bonne voie pour atteindre ses engagements et que les actions mises en œuvre depuis 2015 permettront d'assurer le volet inconditionnel ; le volet conditionnel (pour ceux l'ayant décliné) nécessite, cependant, des investissements massifs. La plupart des pays ont mentionné plusieurs programmes ou projets en cours de mise en œuvre sur leurs secteurs prioritaires, que ce soit sur le volet atténuation ou adaptation, que nous ne détaillons pas spécifiquement ci-dessous mais rendons disponibles en annexe.

#### ▷ Dispositif institutionnel

Plusieurs pays ont fait part de leur souhait de rendre plus robuste les engagements pris dans leur CDN à l'occasion d'une révision prochaine. De fait, le Togo indique « En 2015, on a regroupé tous les projets/programmes en cours pour constituer la CDN, mais qui n'est qu'un « ramassis » d'actions déjà engagées. Il y a désormais besoin de réaliser de vraies études pour consolider les données en vue de la prochaine révision de la CDN. ». Il y a donc une réelle préoccupation à crédibiliser les engagements à travers la réalisation d'études complémentaires qui font partie intégrante de la mise en œuvre, comme nous l'avons vu plus haut.

A ce titre, citons le cas de la Côte d'Ivoire qui a réalisé depuis 2015 plusieurs des études complémentaires mentionnées dans la CDN : une étude pour débloquer les investissements dans le cadre des énergies renouvelables ; une étude diagnostique sur l'agriculture intelligente face au climat ; une étude sur la cartographie des flux financiers liés à la BUR+ ; une évaluation financière de la CDN de la Côte d'Ivoire visant à estimer les coûts associés à la mise en œuvre.

Notons également que plusieurs projets nationaux ou transnationaux visent à renforcer la disponibilité de données climat robustes nécessaires à l'établissement de politiques publiques éclairées ; c'est le cas par exemple :

- Du programme Hydromet au Mali, porté par la Banque mondiale, co-financé par le Fonds vert pour le climat (GCF) et mis en œuvre par la Direction de la protection civile malienne. Il soutiendra le renforcement de capacités, l'expansion et la modernisation des réseaux d'observation hydrométéorologiques. Un réseau national de « services climatologiques » sera établi et des initiatives de systèmes d'alerte pour les inondations et les sécheresses seront mises en œuvre à l'échelle locale.
- Du programme Observation Spatiale des forêts d'Afrique Centrale et de l'Ouest-OSFACO38 (2016–2019) mis en œuvre sur huit pays (Guinée, Côte d'Ivoire, Bénin, Cameroun, République Centrafricaine, Gabon, Congo-Brazza, République démocratique du Congo). Il consiste en (i) la mise à disposition d'images satellite Spot 6 & 7 à très haute résolution sur un territoire de 683 000 km<sup>2</sup>, (ii) la cartographie de l'occupation des sols et des changements d'occupations, et (iii) le renforcement des capacités techniques, institutionnels et humaines pour le traitement et l'utilisation des données produites. Ce programme répond ainsi à une faiblesse identifiée dans de nombreuses CDN africaines qui peinent à fournir des données fiables sur le secteur d'émission UTCATF.

Certains points focaux ont mentionné le besoin d'institutionnaliser davantage la mise en œuvre des CDN, à travers l'établissement de dispositifs de coordination nationale réellement opérationnels et dynamiques et de feuilles de route de mise en œuvre de la CDN. A cet égard, on citera le Nigéria, la Guinée et le Mali (appuyés par la GiZ et le PNUD) qui s'en sont récemment dotés. On citera également le cas de la Côte d'Ivoire qui a clairement défini les rôles et responsabilités des parties prenantes à la mise en œuvre de la CDN (cf. Tableau 2) ou encore la Mauritanie qui a mis en place un réseau de points focaux sectoriels au sein des Ministères depuis 2015. C'est le cas également du Sénégal, qui a profondément amélioré son processus de consultation et de validation des parties prenantes au cours de la révision de la CPDN initialement soumise en 2015.

<sup>38</sup> <http://www.ignfi.fr/fr/content/une-surveillance-satellite-renforce-des-forets-d%E2%80%99afrique-centrale>

**Tableau 2 : Rôle et responsabilités des parties prenantes à la mise en œuvre des CDN en Côte d'Ivoire**

Type d'institution	Dénomination de la partie prenante	Rôle possible
<b>Institutions gouvernementales</b>	Présidence /Vice-Présidence Primature	Création d'institutions fortes en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques
	Ministère en charge du Plan et du Développement	Apport technique en matière de planification du processus et de sa mise en œuvre
	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	Elaboration de la stratégie nationale de lutte contre le CC et mise en œuvre et suivi des actions en matière de CC
	Ministère de l'Agriculture / Ministère des Eaux et Forêts / Ministère en charge de l'énergie / Ministère en charge de la Santé / Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Apport technique en matière de planification sectorielle et de mise en œuvre des stratégies de lutte
<b>Structures de recherche et de développement</b>	Les Centres de Recherches	Recherches, Analyse, et mise en œuvre
	SODEXAM/Direction de la Météorologie Nationale	Fourniture de données climatiques
	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural	Appui à la mise en œuvre
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	Programme de Nations Unies pour le développement / Programme des Nations Unies Pour l'Environnement / Fonds pour l'Environnement Mondial /Banque mondiale/ Banque Africaine de Développement	Appui financier et technique, conseil, renforcement des capacités
<b>Secteur privé</b>	Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) / Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)	Participation à la mise en œuvre à travers les RSE
<b>Communautés locales</b>	Populations, groupes communautaires, Chef-ferie traditionnelle	Participent en tant que cibles
<b>ONGs et Collectivités Territoriales</b>	ONGs et autres, ARDCI, UVICOCI	Interviennent dans l'élaboration et la mise en œuvre

Enfin, la question de la révision pré-2020 de la CDN ne fait pas consensus au sein des pays de la zone. Certains, comme le Burkina Faso ou la Côte d'Ivoire estiment qu'il n'y a pas de raison de le faire compte tenu des négociations en cours au sein de la CCNUCC sur les méthodologies et la date de démarrage des cycles de cinq ans (cf. section 1.2.2.). Mais pour plusieurs, une révision pré-2020 est prévue :

- De façon très partielle, en portant soit sur la modification des données de référence (publication de la 2<sup>nd</sup>e communication nationale pour la Guinée ; de la 4<sup>e</sup> pour le Niger ; de la BUR 2019 pour le Mali) sur les trajectoires d'émissions (Bénin), l'ajout d'un nouveau secteur d'émissions (UTCAFT pour la Gambie) ;
- Ou de façon plus globale comme pour le Ghana qui validera d'ici à la fin de l'année 2018 une nouvelle CDN avec révision du scénario de référence, du budget et de la traduction en stratégies sectorielles en vue de l'opérationnalisation de la CDN. Les objectifs de réduction ont été également revus à la hausse pour les conditionnels et inconditionnels.

Plusieurs d'entre eux (Guinée-Bissau, Liberia, Niger) soulignent explicitement qu'ils auront besoin d'un soutien spécifique pour la révision de cette première CDN.

### ▷ Cadre législatif et réglementaire

Parmi les avancées liées à la mise en œuvre des CDN, le renforcement du cadre législatif est venu imprimer l'ambition et le caractère prioritaire de la lutte contre les changements climatiques dans un nombre limité de pays :

- De manière symbolique dans le projet de la nouvelle Constitution du Burkina Faso (soumise à référendum en 2019), les questions de changements climatiques figurent dans le préambule : « CONVAINCU de la nécessité absolue de préserver et protéger l'environnement, de prévenir et lutter contre les effets néfastes du changement climatique, dans l'intérêt des générations présentes et futures ».
- De façon très opérationnelle au Bénin, avec la loi portant sur l'intégration des changements climatiques votée en juin 2018<sup>39</sup>. Le processus ayant conduit au vote de cette loi a duré plus d'un an et a été accompagné par une assistance technique internationale par la GiZ. A noter que la Côte d'Ivoire travaille actuellement à une loi similaire pouvant servir de levier à la mise en œuvre des CDN de la Côte d'Ivoire (avec l'appui d'AMCC+-UE), la loi d'orientation sur le Développement Durable adoptée en 2014 ne prenant pas en compte certaines dispositions de l'Accord de Paris. C'est le cas également du Sénégal.

- Au niveau réglementaire, à travers la revue de réglementations sectorielles. C'est le cas au Sénégal à travers la révision (en cours) de la Lettre de Politique du Développement du Secteur de l'Energie, en Guinée à travers la révision des Codes Forestier et de l'environnement, et au Ghana à travers la révision de la loi sur les énergies renouvelables.

Force est de constater, cependant, que ce volet législatif et réglementaire reste balbutiant et que des appuis substantiels sont nécessaires. A ce titre, rappelons que les délais de ratification de l'Accord de Paris ont parfois été longs<sup>40</sup>, malgré un degré d'appropriation politique relativement important : le Cap Vert, le Tchad, le Togo et la Mauritanie n'ont ratifié l'Accord qu'en 2017. Le Libéria l'a fait le 27 août 2018 et la Guinée-Bissau le 22 octobre 2018, transformant de fait leur CPDN en CDN (sans toutefois y apporter des révisions).

### ▷ Ancrage dans les stratégies et politiques publiques sectorielles

Une des principales avancées mentionnées par les points focaux des 17 pays consiste en la révision des documents de stratégies ou de politiques publiques à l'aune des engagements de la CDN. Ces évolutions notables soulignent le degré d'importance que la lutte contre les changements climatiques a pris de façon transversale, avec toutefois des niveaux d'avancement différents d'un pays à l'autre, certains comme la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Mali et le Ghana ayant progressé plus rapidement sur cette question.

<sup>39</sup> <http://www.bj.undp.org/content/benin/fr/home/presscenter/articles/2018/05/une-loi-sur-les-changements-climatiques-au-benin.html>

<sup>40</sup> Source : [https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=IND&mtdsg\\_no=XXVII-7-d&chapter=27&clang=\\_fr](https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=IND&mtdsg_no=XXVII-7-d&chapter=27&clang=_fr)

**Tableau 3 : Déclinaison des CDN dans les politiques sectorielles des 17 pays**

Pays	Alignement avec les politiques publiques
<b>Bénin</b>	Plan National de Développement 2016–2025 validé après la CDN Plan National d'Adaptation en cours d'élaboration La version 2 du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA 2.0) a pris en compte la question du changement climatique.
<b>Burkina Faso</b>	Le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) 2016–2020 fait référence au climat (mais pas à la CDN spécifiquement) La Politique Nationale de Développement Durable (PNDD) et sa loi La version 2 du Programme National du Secteur Rural (PNSR 2) a pris en compte la question du changement climatique. Le Plan National d'Adaptation ; Le Cadre NAMA
<b>Côte d'Ivoire</b>	Depuis l'adoption de l'Accord de Paris sur le Climat, plusieurs documents et stratégies pays ont intégré la question climatique. Le pays a opéré un verdissement du Plan National de Développement (2016–2020), élaboré durant la préparation des NDC. Dans ce PND, l'axe 4 traite clairement de l'Adaptation et de l'Atténuation en intégrant la REDD+ La version 2 du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA 2.0) a pris en compte la question du changement climatique. A côté de cela, le pays travaille à intégrer les changements climatiques (en se basant sur le contenu de la CDN) dans la planification sectorielle.
<b>Cap Vert</b>	Non précisé
<b>Gambie</b>	Une politique nationale sur les changements climatiques a été approuvée et lancée récemment. Intégration des considérations climat dans la politique nationale de santé La version 2 du Programme National d'Investissement Agricole de Gambie (GNIAP) est en cours d'élaboration et intègrera les aspects changement climatique et résilience.
<b>Ghana</b>	Plusieurs documents de politique sectorielle sont en cours d'élaboration ou de révision : – Politique d'énergies renouvelables et d'énergie nucléaire – Stratégie Climate-Smart Agriculture – Stratégie REDD+ La version 2 du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA 2.0) a pris en compte la question du changement climatique.
<b>Guinée</b>	Plusieurs documents de politique sont en cours de révision (dont la Stratégie REDD+) La version 2 du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA 2.0) a pris en compte la question du changement climatique.
<b>Guinée-Bissau</b>	Non, faute de moyens financiers. La version 2 du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA 2.0) a intégré les aspects CC et résilience (programme 4.7).
<b>Libéria</b>	Elaboration du Pro-Poor Agenda for Prosperity and Transformation, en phase avec les engagements de la CDN La version 2 du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA 2.0) a pris en compte la question du changement climatique.
<b>Mali</b>	Le Plan National d'Adaptation en cours d'élaboration intègre les priorités de la CDN ; La stratégie d'Adaptation du secteur agricole a été élaborée intégrant la CDN ; La Politique Nationale de la Protection de l'Environnement a été révisée sur la base de la CDN ; La version 2 du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA 2.0) a pris en compte la question du changement climatique.



Pays	Alignement avec les politiques publiques
Mauritanie <sup>42</sup>	Non connu
Niger	<p>Le Programme de Développement Economique et Social 2017–2021 a pris en compte les questions relatives aux changements climatiques au niveau de l'Axe 5 (Gestion Durable de l'Environnement) dont les objectifs concordent avec ceux de la CDN ;</p> <p>La Politique Nationale en matière d'Environnement et de Développement Durable, adoptée en 2016 et son Plan d'Action (2017–2021) a pris en compte certaines questions relatives aux Changements Climatiques et d'autres questions émergentes et nouvelles notamment les bonnes pratiques des Gestions Durables des Terres (GDT) ;</p> <p>La Stratégie du Développement Durable et de Croissance Inclusive, Niger 2035, a pris en compte les risques liés au changement climatique et les catastrophes naturelles au niveau de tous les secteurs de développement.</p> <p>La version 2 du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA 2.0) a pris en compte la question du changement climatique.</p>
Nigéria	<p>Politique nationale de l'environnement</p> <p>La version 2 du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA 2.0) est en cours d'élaboration et intègrera les aspects CC et résilience.</p>
Sénégal	<p>Le Programme de Relance et d'Accélération de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS II) ;</p> <p>Le Programme National d'Investissement Agricole de Sécurité Alimentaire et de Nutrition (PNIASAN) ;</p> <p>Le Plan National d'Aménagement du Territoire ;</p> <p>Le Plan Sénégal Emergent ;</p> <p>Le Plan d'action et de Gestion intégrée des ressources en Eau (PAGIRE) ;</p> <p>Les lettres de politiques sectorielles de la pêche et des ressources en eau ;</p> <p>La version 2 du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA 2.0) est en cours d'élaboration et intègrera les aspects CC et résilience.</p>
Sierra Leone	Aucun document révisé.
Tchad	<p>Plan national de développement 2017–2021</p> <p>Vision 2030 "le Tchad que nous voulons"</p> <p>Stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques</p> <p>Cadre National des Services climatiques</p> <p>Programme national d'investissement du secteur rural</p> <p>Politique nationale de l'environnement en cours de validation</p> <p>Alliance Globale pour la résilience</p> <p>Gouvernance alimentaire et nutritionnelle</p> <p>Protection sociale et nutritionnelle</p> <p>Amélioration de la production agricole et alimentaire</p>
Togo	<p>Non connu</p> <p>La version 2 du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA 2.0) a pris en compte la question du changement climatique.</p>

<sup>42</sup> Le questionnaire ne nous a pas été retourné.

## ► Mobilisation de financements

Le manque de ressources financières est exprimé par tous les pays comme étant la principale barrière à la mise en œuvre des CDN, l'essentiel des financements étant attendu de la finance climat bilatérale et multilatérale. De fait, la mise en place d'une ou plusieurs entités accréditées en accès direct au GCF est une priorité pour tous les pays n'en disposant pas encore<sup>43</sup>; plusieurs appuis sont en cours dans cette perspective (CBIT du PNUD, Coopération allemande, Adapt'Action, GCF Readiness programme, AMCC+). Il est intéressant de constater, à ce titre, que les stratégies des pays divergent en matière d'accréditation avec pour certains la soumission de la candidature de plusieurs entités en même temps, répondant ainsi, comme le fait le Mali, à une logique de guichet par types d'acteur<sup>44</sup>.

À ce jour, très peu de pays ont accédé à la finance climat depuis 2015, même si certains tirent leur épingle du jeu (Ghana, Sénégal, Côte d'Ivoire, Bénin, Mali), parfois à travers des investissements privés<sup>45</sup> ; leur expérience pourrait bénéficier aux autres pays de la zone. Citons par exemple le Ghana qui, depuis 2015, a lancé ou soumis plusieurs projets/programmes auprès de bailleurs climat : un projet REDD+ (Cacao) lancé depuis 2015 et un autre programme REDD+ (Karité) en cours de préparation pour financement GCF.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Burkina Faso et le Niger évoquent le secteur privé comme potentiel d'investissement, sans toutefois le chiffrer précisément pour la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso (le Niger chiffre seulement le potentiel d'investissement privé de la foresterie). L'absence de plans d'investissements constitue pour plusieurs points focaux une limite de taille ; ainsi plusieurs pays ont avancé dans l'élaboration de ces documents à destination des bailleurs publics et investisseurs privés. Comme dit précédemment, c'est le cas, par exemple, du Mali, appuyé par la GiZ, qui a validé en 2018 un plan d'investissement pour la mise en œuvre de la CDN ou encore du Cap Vert.

Par ailleurs, constatant que la finance climat internationale publique ne suffira pas à financer la mise en œuvre des CDN, plusieurs pays explorent ou déploient à plus grande échelle des mécanismes de financement innovants :

- Le Sénégal réalise actuellement une étude d'opportunités sur la tarification carbone ; par ailleurs, le Sénégal, qui en avait fait clairement un objectif dans sa CDN, mentionne six nouveaux projets MDP : quatre ayant reçu la LoA et deux enregistrés par le Bureau exécutif MDP.
- Le Togo a officiellement validé en juillet 2018 sa première stratégie nationale REDD+, avec l'appui de la Banque Mondiale, ouvrant à terme la possibilité de recevoir des paiements pour services environnementaux, rejoignant ainsi le « club » des pays REDD+ ouest-africains (Côte d'Ivoire et Ghana).
- Le gouvernement nigérian va émettre des obligations vertes en mars 2019, pour un montant approximatif de 15 milliards NGN<sup>46</sup> (41,5 millions USD), après une première émission réussie en 2017. Cette initiative « Programme de développement des obligations vertes » est soutenue par FSD Africa (UKAid)

Les pays d'Afrique de l'Ouest font donc preuve d'inventivité en matière de mobilisation de financements et les expériences traversées par ces 17 Etats devraient faire l'objet d'échanges plus structurés, dans une logique d'intégration et de solidarité régionale.

On note néanmoins qu'il n'existe généralement pas de système structuré de suivi des financements destinés à la lutte contre les changements climatiques, mis à part le Ghana qui effectue ce suivi à travers son dispositif destiné à l'élaboration des BURs ; la Côte d'Ivoire prévoit de se doter d'un tel dispositif dans le cadre de l'appui Readiness GCF en cours.

<sup>43</sup> A l'exception du Cap Vert

<sup>44</sup> 3 entités nationales ont été proposées (ANICT pour collectivités locales, Mali Folk Center pour société civile et Banque du Mali pour secteur privé).

<sup>45</sup> C'est le cas par exemple du Ghana, qui a vu son Programme Ghana Cacao-Forêt abondé de 5 millions USD par l'entreprise américaine Mondelez International.

<sup>46</sup> Point focal CDN et <https://www.reuters.com/article/us-nigeria-greenbond/nigeria-to-debase-green-bond-issuance-program-by-end-2018-idUSKBN1KA2DO>



## ▷ Amélioration de la production, collecte et analyse des données et mise en place de système de MRV

Comme mentionné plus haut, la question de l'existence et de la qualité des données climat constitue, pour de nombreux pays de la zone, un défi majeur. Outre les contraintes technologiques (par exemple liées à l'acquisition et l'exploitation d'images satellitaires pour le suivi des engagements sur le secteur des terres, comme mentionné plus haut), le dispositif organisationnel constitue une barrière importante.

La plupart des pays de la zone n'ont pas défini l'architecture de leur dispositif MRV. Or la réussite de l'Accord de Paris est fondée sur la question de la transparence, gage de confiance entre les pays Parties. Ainsi un cadre de transparence doit être créé afin de fournir une image claire sur l'action et le soutien financier (articles 13.5 & 12), en mentionnant, toutefois, que ce cadre doit être non intrusif, non punitif, doit respecter la souveraineté nationale, et ne doit pas créer de charge excessive (article 13.3). A ce titre, une flexibilité est accordée pour les PED, qui doivent rapporter « en fonction de leurs capacités (article 13.2) ». Ce cadre de transparence devra s'appuyer sur les dispositifs de la Convention (BR/

BUR) et le type d'informations soumises par chaque Partie est précisé dans le rulebook issu de la COP24. Le fait est que la plupart du temps, les systèmes de suivi-évaluation sont adossés à la réalisation d'un projet et cessent de fonctionner lorsque le projet se termine, perdant ainsi la « mémoire interne » pour l'élaboration d'un prochain rapport de l'action<sup>47</sup>; il y a donc urgence à institutionnaliser des systèmes MRV simples mais robustes qui répondent aux besoins nationaux de pilotage et aux besoins internationaux de transparence.

Le choix d'un MRV sectoriel a été fait par le Bénin (par le truchement de la Direction de la Programmation et de la Prospective de chaque ministère sectoriel qui a une vue sur l'ensemble des programmes/projets du secteur) et celui d'un MRV centralisé par le Ghana (à travers sa National Development Planning Commission (NDP)) ou encore la Mauritanie (système de suivi-évaluation du Plan d'action national de l'environnement (SEPANE) élargi à la CDN). Plusieurs pays bénéficient actuellement d'appuis pour structurer ces dispositifs (Mali, Niger).

<sup>47</sup> <https://www.iied.org/negotiating-transparency-for-paris-deal-next-stop-bangkok>

## III. Le renforcement des capacités, clé essentielle de la lutte contre les changements climatiques

### 3.1. Quelques rappels sur le renforcement des capacités

#### 3.1.1. Les différentes dimensions du renforcement de capacités

Le renforcement de capacités s'articule autour :

- D'approches, de stratégies et de méthodologies appliquées en vue d'améliorer la performance de l'individu/de l'organisation ;
- D'un processus par lequel les ressources humaines, de même que les capacités organisationnelles et opérationnelles des institutions, sont améliorées afin de mieux exécuter les fonctions prioritaires.

Le renforcement de capacités est un concept dont la définition comprend plusieurs dimensions, rendant son acception variable d'un acteur à l'autre. Il interagit avec plusieurs niveaux : l'individu, l'organisation, la société ou l'environnement.

- Niveau individuel qui concerne les compétences techniques quelles qu'elles soient en vue de perfectionner la réalisation d'une action.
- Niveau organisationnel ou institutionnel qui concerne les questions d'identité de l'organisation, son management, ses relations partenariales (entre organisations), l'élaboration de sa stratégie, de gestion de ses ressources, etc.
- Niveau de l'environnement favorable ou sociétal qui concerne les questions de collaboration, partenariat, innovation, construction de la confiance, positionnement dans l'environnement, influence, etc.

#### 3.1.2. Cadre normatif du renforcement de capacités (CCNUCC)

L'Accord de Paris (Article 11.2) stipule que « le renforcement de capacités devrait être impulsé par les pays, prendre en compte et satisfaire les besoins nationaux et favoriser l'appropriation par les Parties, en particulier pour les pays en développement parties, notamment aux niveaux national, infranational et local. Il devrait s'inspirer des enseignements tirés de l'expérience, notamment des activités de renforcement des capacités menées dans le cadre de la Convention, et représenter un processus efficace, itératif, participatif, transversal et sensible à l'égalité des sexes. »

Un périmètre (non-exclusif) d'actions de renforcement de capacités est défini dans l'Annexe de décision 2/CP.7, relatif au cadre de renforcement de capacités des Pays en développement<sup>48</sup>.

A l'issue de la COP21 et dans le cadre fixé par l'Accord de Paris s'est créé, en 2015, le Comité de Paris sur le renforcement des capacités. Ce dernier a pour objectif principal de mettre en œuvre concrètement les dispositions prévues par l'Accord de Paris sur le renforcement de capacités. Composé de 12 experts des pays développés et en développement, il agrège les besoins et propose les actions prioritaires à engager dans ce cadre afin d'en faire part aux Parties lors des COP. Pour 2019, le Comité s'est fixé pour priorité le renforcement nécessaire à la mise en œuvre effective des CDN.

La rédaction des CPDN, en amont de la COP21, a impliqué un certain nombre de parties prenantes auprès des acteurs nationaux en charge au sein des pays Parties à la CCNUCC. De ces processus multi-acteurs, des leçons en matière de renforcement de capacités et d'efficacité ont été tirées.

<sup>48</sup> Il inclut : (i) Le renforcement de capacités institutionnelles, incluant le renforcement, ou l'établissement, de secrétariats nationaux sur le changement climatique ou des points focaux nationaux ; (ii) L'amélioration et/ou la création d'un environnement propice ; (iii) Les communications nationales ; (iv) Les programmes nationaux de lutte contre les changements climatiques ; (v) Les inventaires de GES, la gestion des bases de données d'émissions et des systèmes de collecte, de gestion et d'utilisation des données des secteurs d'émissions ; (vi) l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation ; (vii) Le renforcement de capacités pour la mise en œuvre de mesures d'adaptation ; (viii) L'évaluation pour la mise en œuvre des options d'atténuation ; (ix) La recherche et l'observation, incluant les services météorologiques, hydrologiques et climatologiques ; (x) Le développement et le transfert de technologies ; (xi) L'amélioration des processus de décision, incluant une assistance pour la participation aux négociations internationales ; (xii) Le mécanisme de développement propre ; (xiii) Les besoins émanant de la mise en œuvre de l'Article 4, paragraphes 8 et 9, de la Convention [spécifiant les géographies les plus exposées aux risques]

Les cinq principaux enseignements sont les suivants :

- Difficultés à évaluer les besoins financiers et humains ;
- Difficultés à évaluer les impacts économiques et leurs co-bénéfices ;
- Synchronisation limitée entre les processus politiques et techniques ;
- Disponibilité limitée de l'information et d'expertise technique sur les options disponibles ;
- Déficit de capacités ou de personnels disponibles au niveau national.

Les principaux obstacles identifiés par les pays en développement suite aux nombreuses initiatives de renforcement de capacités sont donc multiples. Tous soulignent que le manque de ressources financières allouées demeure le principal obstacle puisqu'il nuit à la mise en œuvre d'une structure nationale dédiée au suivi et à la mise en œuvre effective des actions. Par ailleurs, les enseignements tirés des processus d'accompagnement soulignent les écueils liés à la non-systématisation du couplage entre renforcement individuel (visant les experts nationaux et points focaux) et renforcement organisationnel et institutionnel. De fait, la formation technique des équipes opérationnelles est souvent mise en péril par un turnover fréquent et donc une baisse d'efficacité des actions de renforcement effectuées.

Ces retours d'expériences permettent donc de tirer les constats suivants :

- Manque de coordination et de cohérence entre les divers organes thématiques, entités opérationnelles, agences d'exécution et autres organisations en dehors de la Convention ;
- Absence de suivi régulier, d'analyse et de révision des activités de renforcement des capacités et des recommandations ;
- Manque de coopération régionale, nationale et sous-nationale pouvant conduire à un engagement à long terme des pays et à une capacité soutenue.

Ainsi, pour accroître l'efficacité opérationnelle associée à la révision des contributions, il convient de définir le plus clairement possible un cadre pour la préparation des CDN et d'y allouer les moyens financiers qui permettront de garantir l'implication de partenaires techniques nationaux et internationaux. C'est l'un des rôles qui a été confié au Comité de Paris sur le renforcement des capacités.

climatiques, en particulier les PMA] ; (xiv) L'éducation, la formation et la sensibilisation du public ; (xv) L'information et la mise en réseau, incluant l'établissement de bases de données.

<sup>49</sup>Source : <https://unfccc.int/process/bodies/constituted-bodies/paris-committee-on-capacity-building>

<sup>50</sup>Source : [https://www.transparency-partnership.net/sites/default/files/challenges\\_lessons\\_indcs.pdf](https://www.transparency-partnership.net/sites/default/files/challenges_lessons_indcs.pdf)

## 3.2. État des lieux des besoins en termes de renforcement de capacités climat des parties prenantes des 17 États impliqués

### 3.2.1. Principales tendances des besoins en renforcement de capacités des 17 États d'Afrique de l'Ouest concernés

L'analyse des besoins exprimés par les 17 États concernés par le programme AMCC+ Intra ACP, à la fois au travers de leurs CDN et des questionnaires, fait émerger plusieurs tendances :

- Il existe de forts besoins en termes d'assistance technique et conseil à destination des PMA visant la création des conditions favorables à l'investissement privé et public et à la mobilisation de finance climat.
- Les pays soulignent quasiment-unaniment le manque d'accès à des données climatiques fiables et robustes. Ceci s'additionne à un manque de capacités d'analyse et de production de ces données à l'échelle nationale et à l'échelle locale. Ainsi, dans neuf des CDN analysées, le secteur UTCATF est absent faute d'inventaires forestiers récents et d'outils de suivi fiables.
- Dans la même lignée, la question de la mise en place d'un système MRV constitue une priorité pour la plupart des pays de la zone.
- La capacité de suivi des flux de finance climat existants fait défaut à la quasi-totalité des pays concernés par le présent diagnostic. Au-delà du suivi, les pays sont demandeur d'un outillage spécifique de MRV de ces flux afin de maximiser leurs capacités d'accès et d'anticipation des financements climat.
- La plupart des pays impliqués énoncent un besoin majeur d'être en capacités en de vulgariser les engagements pris dans les CDN, afin, notamment, d'en faciliter l'intégration dans les plans d'investissement sectoriels les plus propices à l'investissement privé.
- Un fort enjeu demeure quant à la création et à la délimitation des rôles et responsabilités des différentes institutions en charge des activités d'atténuation et d'adaptation à tous les échelons des territoires. Ceci recouvre des questionnements importants au regard du cadre de coordination des parties prenantes – Existe-t-il un Ministère pilote ? Quelles sont ses dispositions et ses interactions avec les autres acteurs ? Comment les échelons territoriaux (collectivités territoriales, gouvernements locaux, etc.) sont-ils accompagnés ? Etc.
- Un renforcement est aussi souhaité par quelques pays afin d'accroître les capacités des États à réaligner l'ensemble des politiques publiques et des plans de développements nationaux et locaux avec les prérogatives de leur CDN.
- Certains pays recensent un besoin fort quant au renforcement de leurs capacités visant l'application réglementaire des dispositions prévues par les CDN (ex : La Guinée sur le schéma directeur d'aménagement du territoire et le code minier).

De manière plus générale, plusieurs catégories de besoins sont identifiées, comme l'indique la figure 10. Le chiffre figurant à droite de la figure présente, à titre indicatif, le nombre de pays de la zone ayant clairement exprimé le besoin dans sa CDN ou dans le questionnaire.

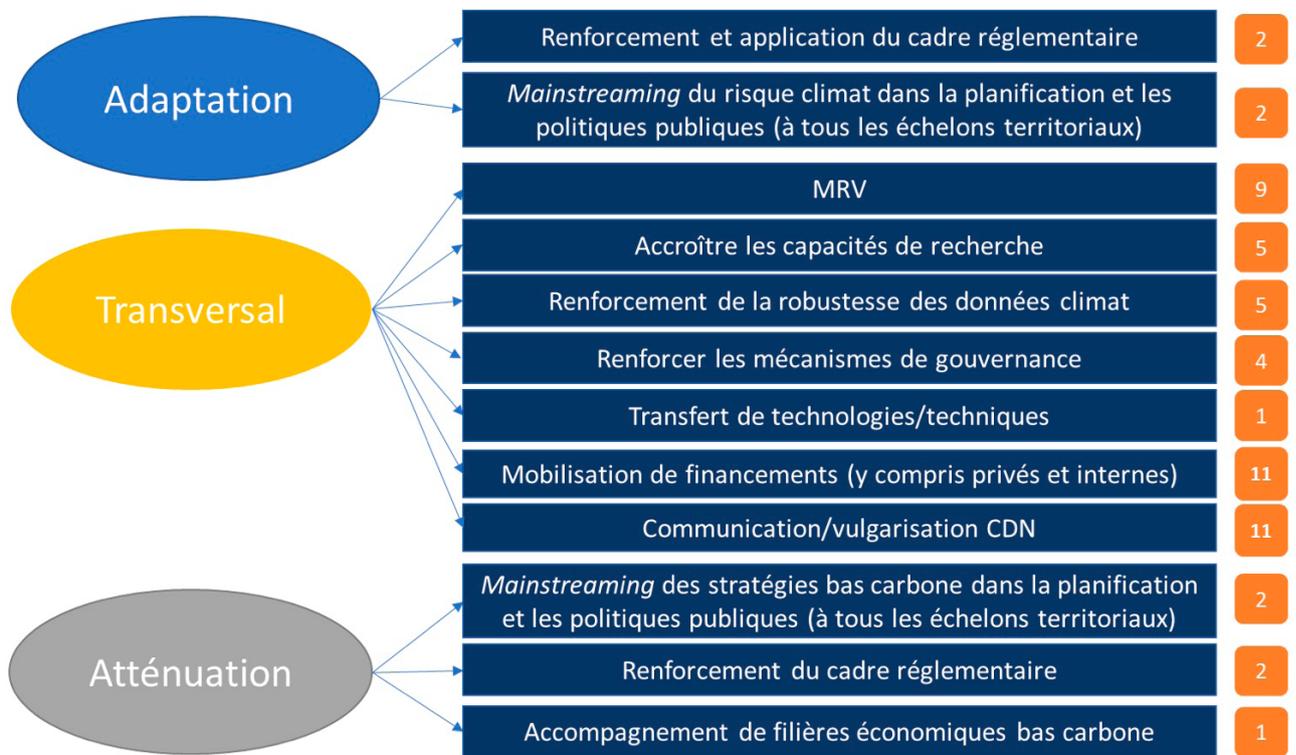


Figure 10 : Typologie des besoins en renforcement de capacités des 17 pays

### 3.2.2. Analyse détaillée des besoins exprimés par les 17 pays impliqués

Les besoins individuels des 17 Etats exprimés par les points focaux climat, ainsi que les appuis spécifiques en cours, sont détaillés dans le tableau suivant :

Tableau 4 : Besoins en renforcement de capacités exprimés par les 17 Etats

Pays	Besoins	Appuis en cours
Bénin	Système MRV Capacités des institutions en matière de communication / vulgarisation du contenu de la CDN auprès des acteurs non-étatiques (agriculteurs, OP, secteur privé, etc.)	Coopération Allemande pour accréditation GCF CBIT-GEF pour renforcement de capacités pour mise en œuvre NDC Coopération avec NDC partnership en cours de démarrage
Burkina Faso	Suivi, évaluation et reporting (MRV) Connaissance des sources de financements et des modalités de mobilisation Elaboration de plans d'investissements	CBIT pour Renforcement des capacités sur le système de transparence en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques NDC partnership pour le suivi de la mise en œuvre des CDNs Appui GGGI pour accréditation au GCF

**Tableau 4 : Besoins en renforcement de capacités exprimés par les 17 Etats**

Pays	Besoins	Appuis en cours
Côte d'Ivoire	<p>Un état des lieux et un renforcement des capacités des acteurs nationaux sera mis en œuvre au cours du dernier trimestre de cette année afin d'élaborer le plan national de renforcement des capacités, qui sera une matrice quinquennale. Les besoins urgents et prioritaires sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaboration de stratégies de communication liées au climat</li> <li>- Finance climatique</li> <li>- Intégration du genre dans les questions de lutte contre les changements climatiques</li> <li>- Identification et la formulation de projets et programmes structurants selon les exigences de la finance climatique</li> </ul>	<p>AMCC+ sur élaboration loi changement climatique Appui accréditation par le GCF Initiative « Capacity-Building Initiative for Transparency » (CBIT) sur le développement d'un système MRV pour le suivi de l'abattement en carbone dans le cadre des CDN.</p>
Cap Vert <sup>51</sup>	<p>Les priorités en renforcement de capacités sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des politiques liées au climat à l'échelle locale</li> <li>- Développement d'outils pour intégrer les considérations climatiques au sein des outils de planification nationaux</li> <li>- Estimation des coûts</li> <li>- Communication/vulgarisation</li> <li>- Accès aux financements et mobilisation des financements (y compris privés)</li> <li>- Mobilisation des acteurs</li> </ul>	Non connu
Gambie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Estimation des coûts</li> <li>- Liens avec les politiques publiques sectorielles, notamment avec la Low-emission resilient climate strategy</li> <li>- Sensibilisation dans les programmes scolaires</li> <li>- Vulgarisation / communication</li> <li>- Mobilisation financements climat</li> </ul>	<p>Appui en cours par le PNUD sur l'élaboration du PAN (volet agriculture) Appui en cours PNUD/GEF sur systèmes de prévisions climatiques et alerte précoce Efforts récents de renforcement sur l'accès aux données climatiques et le mainstreaming climat dans la planification locale du développement. Appui de IIED pour le développement d'une stratégie d'atténuation de long terme et pour l'estimation des coûts de la mise en œuvre de la CDN.</p>
Ghana	<p>Un Plan de mise en œuvre de la CDN a été élaboré et recense les besoins en renforcement de capacités. La mobilisation de financement reste la priorité absolue.</p>	Non précisé

<sup>51</sup>Le questionnaire ne nous a pas été retourné ; nous nous basons ici sur les résultats de l'enquête de la Banque Africaine de développement de début 2018 en vue de la programmation du NDC Hub.

Pays	Besoins	Appuis en cours
Guinée	<p>Les besoins sont exprimés dans la CDN de 2015 ; les priorités sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités individuelles, institutionnelles et systémiques (volet récemment identifié)</li> <li>- Suivi-évaluation et reporting (MRV)</li> <li>- Elaboration de plan d'investissement</li> <li>- Connaissance des sources de financement et des modalités de mobilisation</li> <li>- Communication/vulgarisation des engagements de la CDN</li> <li>- Satisfaction des importants besoins en matière de production de données robustes et accessibles, de documents transversaux de planification stratégique à moyen terme et de monitoring relatifs aux ressources naturelles (en particulier hydriques et forestières, ainsi que les données météorologiques); ces besoins peuvent être couverts en partie par des accords bilatéraux avec certains organismes à portée régionale</li> <li>- Promotion de l'intégration des enjeux du changement climatique, en particulier liés à l'adaptation, dans la planification et la budgétisation au niveau local, sectoriel et national</li> <li>- Prise en compte de la problématique du genre dans tous les programmes et projets de développement</li> <li>- Vulgarisation et communication de l'information liée au droit de l'environnement, aux causes et impacts du changement climatique, dans une démarche de sensibilisation et d'éducation de l'ensemble de la population guinéenne</li> <li>- Recours accru à la finance privée, à des partenariats publics-privés faisant l'objet d'évaluations préalables</li> <li>- Promotion de l'intégration des enjeux du changement climatique, en particulier liés à l'adaptation, dans la planification et la budgétisation au niveau local, sectoriel et national</li> <li>- Prise en compte de la problématique du genre dans tous les programmes et projets de développement</li> <li>- Vulgarisation et communication de l'information liée au droit de l'environnement, aux causes et impacts du changement climatique, dans une démarche de sensibilisation et d'éducation de l'ensemble de la population guinéenne</li> <li>- Recours accru à la finance privée, à des partenariats publics-privés faisant l'objet d'évaluations préalables</li> </ul>	<p>Appui en cours de la Facilité Adapt'Action (amélioration du cadre de gouvernance climat et de la coordination des différentes institutions, appui à la mise en place de l'AND GCF)</p> <p>Appui en cours du GCF sur readiness et accréditation</p> <p>Plusieurs appuis du CTCN</p>
Guinée Bissau	<p>Plusieurs besoins sont exprimés dans la CDN en matière de renforcement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Institutionnel et légal : conflits de compétences</li> <li>- Décideurs : insuffisance d'information sur les changements climatiques</li> <li>- Scientifique et technique : insuffisance d'expertise sur l'analyse des données climat</li> <li>- Formation académique : insuffisance de structures</li> <li>- Communautés et collectivités : manque d'information sur les impacts</li> <li>- Grand public : manque de sensibilisation</li> <li>- Média : manque d'information</li> </ul>	<p>Appui du CBIT sur dispositif MRV</p> <p>Appui GiZ sur accréditation Fonds Vert</p> <p>Banque mondiale sur renforcement des services hydrométéorologiques et climatiques</p>

Pays	Besoins	Appuis en cours
Mauritanie <sup>52</sup>	<p>La CDN mentionne plusieurs besoins en renforcement de capacités en particulier sur l'adaptation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités techniques des petits producteurs agricoles</li> <li>- Renforcement des capacités techniques des services d'accompagnement</li> <li>- Renforcement des capacités institutionnelles dans le secteur de l'élevage</li> <li>- Renforcement des capacités institutionnelles de la structure en charge de la protection de la nature (notamment dans l'application de la législation forestière)</li> <li>- Renforcement des capacités institutionnelles &amp; techniques des structures nationales et locales en matière de planification, de financement et de mise en œuvre des mesures d'adaptation dans le domaine de la protection de la nature</li> <li>- Renforcement des capacités institutionnelles du contrôle en mer et de la recherche dédiée à la pêche</li> <li>- Renforcement des compétences dans le domaine de la lutte contre la pollution</li> <li>- Renforcement des capacités des structures de suivi-évaluation du MEDD</li> </ul>	Non connu
Niger	<p>Le Niger insiste particulièrement sur le renforcement de capacités multi-acteurs. Les besoins prioritaires sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Montage de projets bancables et la maîtrise des règles et procédures des bailleurs de fonds</li> <li>- Évaluation des projets d'adaptation en termes d'analyse économique et financière</li> <li>- Mise en place de système MRV</li> <li>- Connaissance et la compréhension du processus de mise en œuvre de la CPDN</li> <li>- Les bonnes pratiques pour la gestion, séquestration du carbone</li> <li>- La cartographie des sols</li> <li>- La gestion rationnelle des déchets liquides et solides</li> </ul>	<p>Mise en place d'un système de MRV par le CNEDD avec l'appui de AMCC (UE)</p> <p>Facilité Adapt'Action AFD (renforcement de capacités, déclinaison de la CDN en deux ou trois politiques sectorielles dans le domaine de l'adaptation déjà identifiés pour le développement de l'élevage pastoral dans les régions de Zinder et Diffa et la formulation concerté d'une stratégie et un plan national d'adaptation de l'agriculture face aux changements climatiques au Niger-SPN2A)</p>
Nigéria	<p>Le Nigéria détaille avec précision ses besoins prioritaires en matière de renforcement de capacités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de méthodes pour l'estimation, la collecte (inventaires) et l'archivage des données d'émissions</li> <li>- Évaluation des émissions dans le secteur des procédés industriels</li> <li>- Développement d'un système MRV impliquant les acteurs pertinents avec en particulier un renforcement du Ministère de l'environnement</li> <li>- Campagne médiatique de masse pour sensibiliser sur les objectifs de la CDN</li> <li>- Amélioration de la capacité d'accès aux financements climat</li> </ul>	Programme de développement des obligations vertes soutenu par FSD Africa (UKAid) AMCC+ sur appui à la structuration de la gouvernance en vue de la mise en oeuvre

<sup>52</sup>Le questionnaire ne nous a pas été retourné ; nous nous basons donc sur les informations disponibles dans la CDN et dans le rapport national CPDN édité en amont de la validation de la CPDN (septembre 2015).

Pays	Besoins	Appuis en cours
Sénégal	<p>Le Sénégal détaille avec précision ses besoins prioritaires en matière de renforcement de capacités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui pour la mise en place de système MRV pour les secteurs UTCATF, déchets, industrie et pour l'adaptation</li> <li>- Renforcement des stations et équipements de collectes de données météo marines et de la dynamique côtière</li> <li>- Développement de systèmes d'alerte précoce</li> <li>- Renforcement du dispositif d'acquisition des données hydrologiques et souterraines</li> <li>- Renforcement du système d'acquisition, de traitement et de gestion des données</li> <li>- Renforcement de la qualité des séries et du système d'archivage des données</li> <li>- Renforcement du système d'observation climatique ;</li> <li>- Renforcement de capacités sur les modèles climatiques pour chaque secteur (Diva, MSSAT, DSSAT, Delf3D, WEAP etc.)</li> <li>- Renforcement de capacités technologiques (production et Stockage de froid, Technologies de cogénération et de tri-génération à partir des biocombustibles pour des petites et moyennes puissances, Substitution du clinker par les cendres de centrales électriques)</li> <li>- Nécessité de renforcer la capacité des acteurs (Senelec, secteur privé, éducation/recherche) dans le cadre du transfert des technologies à cycle combiné à gaz mais aussi des centrales diesel dual (fioul/gaz) et des centrales diesel à adapter pour utiliser le gaz naturel</li> <li>- Archivage des documents, Modèle océanographique dont on peut avoir du 5 km de résolution sur les côtes sénégalaises</li> <li>- Acquisition de serveurs de stockage des sorties des modèles climatiques</li> <li>- Amélioration du système de collecte, de traitement et de gestion des données agricoles</li> <li>- Besoins en renforcement de capacités sur les procédures de différentes sources de financement et leurs critères</li> <li>- Développement de projets bancables pour une meilleure mobilisation des ressources</li> <li>- Elaboration d'un plan d'investissement ou de mise en œuvre de la CDN</li> <li>- Besoin d'un développement de la stratégie d'opérationnalisation de la CDN</li> <li>- Tenue d'une rencontre sur la table ronde des bailleurs en vue de la mise en œuvre de la CDN</li> </ul>	<p>Facilité Adapt'Action AFD (cadre de suivi-évaluation des interventions climat DEEC/ministères sectoriels) ICAT sur le MRV mais focus sur énergie et transport Étude d'opportunités sur la mise en place d'un instrument de tarification carbone, financé par CRC Lomé et Banque Mondiale<sup>55</sup></p>
Sierra Leone	<p>Besoins identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Données et information climatiques</li> <li>- Inventaires et évaluations des GES et évaluations des vulnérabilités climatiques</li> </ul>	<p>Appui du CBIT sur dispositif MRV</p>

<sup>55</sup><http://crclome.com/atelier-de-lancement-a-dakar-de-letude-nationale-de-la-tarifcation-du-carbone-au-senegal/>

Pays	Besoins	Appuis en cours
Tchad	Les besoins prioritaires exprimés sont : <ul style="list-style-type: none"><li>- Sensibilisation à tous niveaux sur les enjeux du changement climatique</li><li>- Accès aux financements</li></ul> Est exprimé également en filigrane le besoin de s'attacher au développement humain dans son ensemble et à l'amélioration globale du cadre de gouvernance tchadien.	GCF readiness En cours de négociation avec UNEP DTU sur appui à la mise en œuvre CDN
Togo	Nombreux besoins jugés prioritaires : <ul style="list-style-type: none"><li>- Collecte et analyse de données climat</li><li>- Intégration horizontale de la dimension adaptation aux niveaux national, sous-national et local</li><li>- Mobilisation de financements</li></ul>	AMCC+ pour le PALCC

## Conclusions et perspectives

### Une réflexion stratégique et une dynamique à enclencher sur le rôle des institutions régionales dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris

Comme nous l'avons vu, plusieurs facteurs plaident pour une gestion régionale de la lutte contre les changements climatiques, à commencer par (i) les importants flux économiques intra-régionaux, notamment sur le plan de la production agricole, (ii) la forte vulnérabilité de la plupart des pays de la région, (iii) les disparités régionales (niveau de richesses et de développement, impacts des changements climatiques, appropriation de l'enjeu climat), et enfin (vi) la nature transfrontalière des impacts des changements climatiques. Ne pas traiter ces fragilités les transformerait en menace pour la stabilité de la région alors que travailler à les résoudre pourrait être une opportunité de renforcement de la solidarité régionale.

D'abord destinées à être un engagement auprès de la communauté internationale, les CDN constituent aujourd'hui le principal outil transversal de pilotage de l'action climat dans les 17 pays de la zone ; leur première édition comporte, en Afrique de l'Ouest comme dans tous les pays du monde, un certain nombre de faiblesses. Elles restent, néanmoins, un instrument indispensable en interne pour engager les transformations sectorielles qui s'imposent pour respecter les objectifs fixés par l'Accord de Paris, ratifié par les 17 pays.

Les secteurs prioritaires des CDN portant sur des domaines sur lesquels les institutions régionales sont déjà actives, compte tenu de leur mandat d'intégration régionale, la CEDEAO et les institutions régionales partenaires (CILSS, UEMOA) peuvent naturellement contribuer à la mise en œuvre de l'Accord de Paris, pour le bénéfice de leurs Etats membres, à travers plusieurs actions de renforcement de capacités. Sous réserve du respect de deux principes majeurs – un principe de subsidiarité, l'empêchant de se substituer aux Etats membres, et un principe de complémentarité avec les autres institutions régionales compétentes – cinq types d'actions sont possibles :

- (i) La mutualisation des efforts en vue de créer des économies d'échelle, par exemple sur les sujets relatifs à l'acquisition, au traitement et à l'analyse de données climat, mais aussi en vue de traiter des problématiques « de niche » qui ne peuvent être prises en charge de façon individuelle par chaque Etat (recherche, formation) ;
- (ii) La mutualisation des efforts en vue de consolider un leadership politique régional, notamment dans le cadre de la définition des orientations politiques et stratégiques de lutte contre les changements climatiques, des négociations climat, mais aussi de la mobilisation des ressources ;
- (iii) La constitution de plateformes d'échanges régionales d'informations, d'expériences et de pratiques, en vue de favoriser la solidarité régionale, s'appuyer sur les leçons apprises et démultiplier les expériences ;
- (iv) L'utilisation du dispositif réglementaire communautaire pour suggérer (directives) ou imposer (règlements) des orientations pour une évolution vers des trajectoires de développement à faibles émissions de GES et résilientes ;
- (v) Des appuis spécifiques aux Etats membres, en synergie et complémentarité avec les autres initiatives, en vue de décliner des orientations régionales convenues dans les politiques publiques et réglementations nationales.

Dans ce cadre, une réflexion stratégique sur le rôle des institutions régionales dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris est à actualiser, sur la base des travaux menés en amont de la COP21 pour élaborer une position commune. Cette réflexion devra également prendre en compte les travaux en cours au sein de l'Union Africaine pour l'élaboration d'une stratégie climat panafricaine, dont le calendrier est méconnu.

L'existence d'un cadre d'orientation stratégique et d'un plan d'actions pour la lutte contre les changements climatiques au niveau régional pourrait être de nature à :

- (i) Disposer d'un vocabulaire commun pour s'engager dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris ;
- (ii) Clarifier les ambitions régionales sur la lutte contre les changements climatiques et à renforcer le leadership des institutions régionales ;
- (iii) Faciliter la coordination entre toutes les initiatives menées au niveau régional sur le volet climat et assurer une meilleure transversalité des enjeux climat dans toutes les actions de renforcement de capacité non ciblées sur le climat ;
- (iv) Accélérer la mise en œuvre des CDN dans les pays ;
- (v) Contribuer à éviter les politiques ou stratégies « contradictoires » avec la lutte contre les changements climatiques







PROGRAMME INTRA-ACP DE L'AMCC+ Une initiative du Groupe des États ACP financée par le Fonds européen de développement de l'Union européenne

**Direction Agriculture & Développement Rural**  
Commission de la Cedeao, 101, Yakubu Gowon  
Crescent – Asokoro, PMB 401 – Abuja FCT (Nigeria)

**Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation**  
83, rue de la Pâture (Super Taco), Lomé – Togo  
Tél.: +228 22 21 40 03 • [araa@araa.org](mailto:araa@araa.org) • [www.araa.org](http://www.araa.org)